



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2023

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 24 mai 2023** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE 3
 - 1. FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! »..... 3
 - 2. FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! »..... 3
 - 3. FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! »..... 3
- AFFAIRES SOCIALES 5
 - 4. PRÉVENTION SPÉCIALISÉE..... 5
 - 5. POLITIQUE DE LA VILLE 8
- AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME..... 9
 - 6. CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) 9
 - 7. GARE DE BRIGNAIS – PARKING..... 9
 - 8. VIDÉOPROTECTION 11
- ANIMATION - CULTURE - SPORT – VIE ASSOCIATIVE 14
 - 9. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)..... 14
 - 10. MÉDIATHÈQUE 16
 - 11. ANIMATION COUPE DU MONDE DE RUGBY..... 18
 - 12. DÉPLACEMENT À HIRSCHBERG 23
- FINANCES 24
 - 13. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... 24

14. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.....	24
15. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.....	25
16. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.....	34
17. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.....	36
18. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS.....	37
19. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS.....	38
20. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS.....	40
21. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS.....	40
• RESSOURCES HUMAINES.....	42
22. SERVICES MUNICIPAUX	42
23. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES.....	43
24. SERVICES MUNICIPAUX – AVANCEMENTS DE GRADE.....	44
• INFORMATIONS.....	46
1. Décisions du Maire.....	46

M. Serge BÉRARD : Bonsoir Messieurs – Dames. Je vois que tout le monde est studieux, on va pouvoir commencer à l'heure. Tout d'abord, il faut un secrétaire de séance et je proposerai Bruno THUET, s'il en était d'accord ; c'est l'ordre alphabétique, Bruno. Merci. Nous avons quelques pouvoirs ce soir

- Nicolas KELEN à Sébastien FRANCOIS ;
- Marie DECHESNE à Éric JACQUET ;
- Christine MARCILLIERE à Michèle EYMARD ;
- Florence RICHARD à Béatrice DHENNIN ;
- Sylvie GUINET à Lionel BRUNEL ;
- Solange VENDITTELLI à Laurence BEUGRAS.

Vous avez tous reçu l'ensemble des documents attachés à la convocation et en particulier le procès-verbal du Conseil municipal du 26 avril.

Est-ce qu'il y a des remarques ou questions au sujet de ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas je vous propose de l'approuver.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Est-ce qu'il y a des questions orales des uns ou des autres ? Oui ; questions que l'on notera en fin de Conseil (vous le rappellerai si nous passons à côté).

Je vais procéder à la lecture de l'ordre du jour. Tout d'abord 3 délibérations qui portent sur une action « Moi Aussi ! », qui sont portées par Michèle EYMARD. Ensuite Michèle EYMARD également, qui nous présentera une convention avec le service des AJD et une subvention à la compagnie « IL SERA UNE FOIS » dans le cadre de l'exposition « SI LES PÉROUSES M'ÉTAIENT CONTÉES ». Ensuite Valérie GRILLON aura 2 délibérations concernant d'une part une convention d'accompagnement avec le CAUE et une convention concernant l'occupation du parking de la Gare SNCF. Jean-Philippe SANTONI présentera une convention pour l'installation avec l'opérateur ORANGE de la fibre optique.

Anne-Claire ROUANET nous présentera la tarification des spectacles pour la prochaine saison et une candidature pour l'obtention d'un label « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE ».

Nous aurons ensuite une présentation d'une convention avec l'OSGL, le club de Rugby de Saint-Genis-Laval qui sera présentée par Claude MARCOLET et nous définirons nos règles du jeu pour la participation aux frais de déplacement à Hirschberg dans le cadre du jumelage ; la fête du jumelage.

Ensuite, un bon nombre de délibérations qui portent sur le budget principal de la Ville et sur la Régie Autonome, concernant d'une part une modification d'autorisation de crédits puis ensuite l'adoption du compte de gestion, l'adoption du compte administratif, l'affectation des résultats 2022, ceci pour le budget de la commune ; le budget supplémentaire et même chose pour la Régie Autonome.

Nous terminerons par 3 délibérations qui portent sur les ressources humaines : le régime indemnitaire des policiers municipaux et de modification du tableau des emplois permanents avec 2 délibérations sur ce sujet puis des décisions ensuite seront proposées. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cet ordre du jour ? S'il n'y en a pas je vous propose de commencer car vous l'avez vu, il y a quand même un ordre du jour qui est relativement chargé, avec les délibérations proposées par Michèle EYMARD. En fait les 3 délibérations portent sur le même sujet.

Mme Michèle EYMARD : Absolument.

M. Serge BÉRARD : Ce que je vous propose c'est d'en présenter une et, sauf s'il y avait des questions bien entendu ; en fait la seule différence entre ces différentes délibérations c'est le montant de la subvention allouée à nos partenaires et nous pourrons voter les 3 délibérations ensuite, l'une derrière l'autre sur la base de la même présentation, si vous en êtes d'accord.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

1. **FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! »**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Reversement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

Rapporteur : Michèle EYMARD

2. **FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! »**

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE BRIGNAIS

Reversement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

Rapporteur : Michèle EYMARD

3. **FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! »**

CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS

Reversement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

Rapporteur : Michèle EYMARD

Mme Michèle EYMARD : Bonsoir à tous. Il s'agit d'un reversement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône. Comme chaque année, la Ville répond à un appel à projets dans le cadre du fonds publics et territoires. L'action s'appelle « Moi Aussi ! » et il s'agit de reverser à trois instances qui sont le Centre Communal d'Action Sociale (le CCAS), le Centre Social et Socioculturel ainsi que maintenant la MJC.

Comme vous le savez, autour du handicap, la Ville de Brignais est engagée depuis plusieurs années dans cette démarche partenariale et elle est animée par l'unité « Accompagnement et handicap » avec une responsable, Marie SIMONETTI. Nous vous citons tous les professionnels et les partenaires dans le cadre de cette action. Ensuite, vous avez les différentes actions à destination des enfants porteurs de handicap et de leurs familles. Je vous les cite : favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement (plus familièrement ALSH), ensuite accompagner les professionnels des structures petite enfance et des accueils de loisirs ; poursuivre les animations autour du jeu, du conte et de la musique intitulée « Jeux Contes avec toi », dans un partenariat là aussi avec la ludothèque et la médiathèque ; développer des actions de sensibilisation auprès du grand public. L'année dernière c'était une quinzaine autour des troubles dys et en ce moment jusqu'à vendredi midi c'est un évènement avec l'association ACOLEA qui était venue se présenter lors d'une Commission générale sur le thème « des troubles neurodéveloppementaux ». Cette première journée s'est vraiment très bien déroulée.

Ensuite, c'est réfléchir à la mise en place de temps de répit aux familles, tant par les assistantes maternelles indépendantes de la commune qu'avec la ludothèque. Nous sommes en train de réfléchir à cet espace-temps pour aider les personnes qui en ont besoin. Cette action est aussi déclinée sur toute l'année et le montant total qui a été demandé à la CAF est de 18 000 € au titre de l'année 2023. Pour le CCAS c'est un montant de subvention de 2 000 € ainsi que pour la MJC ; c'est exactement le même montant. Pour le Centre Social c'est 10 500 €.

Nous avons vu tout cela en Commission n°2 le 16 mai 2023. Est-ce que j'ai tout dit ? Pratiquement. Avez-vous des questions ? Je vous demande donc d'accepter ce reversement de subvention.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Mme WEULERSSE.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, bonsoir. Je voulais juste savoir, pour avoir une idée, si c'est possible d'avoir l'information, sur le nombre d'enfants en situation de handicap qui sont accueillis dans les accueils de loisirs ? Effectivement on reverse à la fois au Centre Social et à la MJC mais combien d'enfants cela représente, pour avoir une idée ?

Mme Michèle EYMARD : C'est sur l'année 2022 que nous avons des chiffres. Au Centre Social il y en a eu 7 en tout. Dans le cadre du suivi du CCAS il y en a eu 8 de 3 à 6 ans et de 7 à 10 ans il y a en a eu 27 +18.

M. Serge BÉRARD : Il est précisé que ces subventions sont versées notamment à la MJC et au Centre Social dans la mesure où il y a une modification qui est apportée du fait qu'il y ait une embauche destinée à ces accompagnements.

Mme Michèle EYMARD : Pour le Centre Social il y a un total d'heures si vous voulez ; je peux vous le donner également, qui est spécifié.

Mme Isabelle WEULERSSE : Non, merci, c'était pour se rendre compte du nombre d'enfants qui sont accompagnés.

Mme Michèle EYMARD : Pour la MJC pour l'instant il n'y a pas vraiment d'enfants identifiés mais c'est à venir. La subvention est du coup, allouée.

M. Serge BÉRARD : Nous savons qu'il y en aura besoin.

Mme Michèle EYMARD : Oui ce sera en fonction des besoins.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas d'autres questions ; alors nous allons voter 3 fois puisque nous avons gardé 3 délibérations. Tout d'abord, la subvention de 2 000 € concernant la subvention au CCAS. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

La deuxième concerne la MJC pour 2 000 € également. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

La troisième concerne le Centre Social pour 10 500 €. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

- **AFFAIRES SOCIALES**

- 4. PRÉVENTION SPÉCIALISÉE**

CONVENTION AVEC LE SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DE LA FONDATION AJD

MAURICE GOUNON

Renouvellement

Rapporteur : Michèle EYMARD

Mme Michèle EYMARD : C'est une convention que nous renouvelons chaque année avec les services de prévention spécialisée de la Fondation AJD Maurice GOUNON. Vous les avez rencontrés lors de la Commission générale au début du mois et ils nous ont présenté toutes leurs actions. Je pense que vous avez trouvé aussi que c'était extrêmement intéressant.

Nous avons un protocole d'accord depuis l'année 2007 avec cette Fondation. Les actions qui sont menées s'adressent en général à des jeunes de 12 à 25 ans. Je rappelle que ce sont 2 éducateurs de rue qui sont missionnés dans ce travail-là et qu'actuellement nous n'en avons plus qu'un puisqu'il y en a une qui est partie. A priori son poste n'est pas renouvelé pour l'instant en tout cas ; sans doute en attendant de savoir ce qu'il va se passer dans le cadre de la politique de la Ville ou pas ; si le contrat de Ville sera renouvelé ou pas.

Ensuite nous vous donnons bien sûr les luttes contre la violence, l'exclusion, la marginalisation, la délinquance et un fort sentiment d'insécurité. Ensuite vous avez la liste des actions qui sont : « job d'été AJD-Mairie » : ce sont les services de la Mairie qui emploient des jeunes qui se proposent et en général ça se passe bien puisqu'ils sont très encadrés aussi. Également, le « chantier permanent AJD cycles », c'est un chantier qui est sur Caluire et c'est donc dans la réparation. Nous accompagnons les jeunes à réparer les vélos. Ensuite, les « chantiers d'équipes » ; cela rejoint aussi les chantiers dans le cadre de la Mairie. Ensuite « vis ta Ville ! », ce sont lors d'évènements que nous organisons comme celui de ces 3 jours « TND » où il y a 4 – 5 ou 5 – 6 jeunes AJD (ce n'est pas très beau comme façon de dire) mais qui viennent et qui nous aident vraiment à placer, déplacer, à accueillir et ils font vraiment un très bon travail.

Ensuite « la semaine des décrocheurs », alors cela s'adresse plus aux collégiens et à ce titre j'ai rencontré Mme MOURIER, la Proviseur, qui est très heureuse de ce partenariat avec les AJD parce que, grâce à ces actions-là et à ce lien qu'ils créent, ils arrivent à joindre les familles des collégiens qui, en général ; enfin les familles, dès que les enfants sont au collège, sont moins présentes, moins visibles si l'on peut dire donc Mme MOURIER est vraiment très contente de ce partenariat.

Nous vous citons le nombre de situations qui ont été accompagnées donc le montant de la subvention est de 9 000 €, comme chaque année et la Commission n°2 a vu ce dossier le 16 mai 2023. Je voulais préciser aussi une chose qui nous importe c'est que parmi les jeunes filles, il y en a une qui va être employée comme un service civique dans le pôle handicap avec Marie SIMONETTI donc nous sommes très contents. Nous avons beaucoup de mal à trouver quelqu'un et là ça y est, Imen va venir rejoindre l'équipe. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Mme WEULERSSE.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, j'ai 2 questions. Vous avez dit qu'il n'y aurait plus qu'un seul animateur donc nous pouvons espérer qu'il fasse quand même toutes les actions qui ont été faites les autres années puisqu'apparemment il y avait plus d'animateurs les années précédentes ?

Mme Michèle EYMARD : Il y en avait 2.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, donc je suppose que le rôle de l'animateur est quand même assez majeur dans l'accompagnement donc ça serait bien.

Mme Michèle EYMARD : Tout à fait.

Mme Isabelle WEULERSSE : La deuxième question, je voulais juste savoir pourquoi est-ce que cette subvention ne fait partie des subventions que l'on vote en fin d'année ? Vous l'avez peut-être déjà dit, au moment du vote des subventions de l'ensemble.

Mme Michèle EYMARD : Les subventions allouées aux associations vous voulez dire ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui parce que c'est une association comme les autres alors je voulais juste savoir pourquoi.

Mme Michèle EYMARD : Nous avons une convention. Je pense que c'est lié au fait que nous avons une convention avec eux. Est-ce une réponse... ?

M. Serge BÉRARD : En fait de dire que c'est une association comme les autres n'est pas tout à fait le cas puisque comme vous le savez, cette structure est financée par le Département pour l'essentiel d'où les interrogations actuelles puisque ce financement était lié aussi au fait que le Département finançait les AJD lorsqu'il y avait un cadre politique de la Ville, qui est en cause aujourd'hui puisqu'on attend le retour de l'État pour savoir le devenir de la politique de la Ville à Brignais du fait que l'on ne remplisse plus les caractéristiques, vu l'évolution des règlements de l'État sur cette question-là donc nous sommes un peu dans une phase intermédiaire mais sur la question effectivement, je crois que ça a toujours été fait comme ça.

En tout cas dire que c'est une association ; ce n'est pas une association au sens où l'on a une association...alors Sébastien.

M. Sébastien FRANCOIS : Juste pour information, là nous ne votons pas l'attribution d'une subvention, on vote la signature de la convention. C'est en fait ce qui nous permet de leur verser la subvention annuelle. Là nous sommes sur la date anniversaire de la convention, qu'on signe, et derrière cela nous permet de les financer en fait.

M. Serge BÉRARD : Effectivement, nous l'avons peut-être énoncée, cette subvention, quand nous avons présenté l'ensemble.

M. Sébastien FRANCOIS : Oui mais en tout cas c'est cette convention qui nous permet de verser la subvention annuelle et régulière. Là nous sommes sur l'anniversaire de la convention en fait.

M. Serge BÉRARD : Et de fait c'est quand même une association atypique puisque nous voyons bien une sorte de délégation de service public en tout cas du Département et nous ne sommes pas dans un cadre comme la vie associative habituelle.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je comprends, j'entends ce que vous dites après ce que je trouve intéressant quand nous votons les subventions ; il me semble qu'elle n'a pas été votée à ce moment-là mais je me trompe peut-être. Je vais aller revoir la délibération.

M. Serge BÉRARD : A vérifier.

Mme Isabelle WEULERSSE : Mais cela permet juste d'avoir un montant des subventions en fait qui sont attribuées dans le domaine social et que quand on les dispatche nous n'ayons plus cette vision globale. C'était aussi l'objet de ma question. Merci.

M. Serge BÉRARD : Tout à fait. Nous vérifierons mais je pense que c'est le cas.

M. Sébastien FRANCOIS : Oui mais en fait surtout la différence c'est que les subventions que l'on verse, qui sont votées en fin d'année, ce sont des associations qui nous font des demandes de subventions avec un dossier, ... là les AJD ne nous font pas de demande de subvention puisque la subvention est liée avec la convention à laquelle on signe. C'est pour cela que nous n'avons pas l'attribution et l'arbitrage que nous avons puisqu'en fait cet arbitrage est lié à la convention.

Mme Agnès BÉRAL : On régule la mission locale en cours d'année ; ce n'est pas voté nécessairement en fin d'année parce que c'est en fonction du nombre de jeunes accompagnés ; comme nous faisons une convention avec l'AMB n'est pas nécessairement liée avec la subvention.

M. Sébastien FRANCOIS : Par contre ce qui est certain, c'est que nous pourrions tout à fait ; votre remarque est juste, sur les subventions sociales, nous pourrions, à titre d'information, rappeler qu'on verse aussi aux AJD.

M. Serge BÉRARD : Nous vérifierons si ce n'est pas le cas tout de même. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette convention ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Merci.

5. POLITIQUE DE LA VILLE

SUBVENTION A LA COMPAGNIE « IL SERA UNE FOIS » DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « SI LES PÉROUSES M'ÉTAIENT CONTÉES »

Spectacle « Bienvenus chez vous ! »

Rapporteur : Michèle EYMARD

Mme Michèle EYMARD : Il s'agit d'une subvention toujours, enfin oui, dans le cadre de la politique de la Ville, et donc qui est reversée dans le cadre de l'exposition, d'un projet en fait qui a été mené sur deux années. Ce projet a abouti avec cette exposition à la Maison Guy de Chauliac intitulée « Si les Pérouses m'étaient contées ». Je ne sais pas si vous y êtes allés, en tout cas c'était extrêmement intéressant. Les services ont travaillé sur l'ensemble du projet pour que vous ayez quelques éléments qui expliquent comment le travail s'est accompli avec cette compagnie. Les habitants des Pérouses ont vraiment joué le jeu et ont été volontaires dans certaines de ces actions.

Ensuite il y a eu des photos qui ont été prises, toujours par la compagnie « IL SERA UNE FOIS » et c'est à l'issue de tout ce travail de photographie, des portraits que l'exposition a eu lieu et elle a rassemblé beaucoup de monde. Dans la clôture il y avait cette représentation qui était fort intéressante ; je crois que Lionel tu y étais, il me semble, il y avait pas mal de monde et c'était intéressant, très vivant et je pense qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites et que chacun pouvait se retrouver à tous les niveaux.

Nous avons vu ce dossier le 16 mai 2023 lors de la Commission n°2 et je vous demande d'accepter le montant de cette somme qui sera reversée à la compagnie « IL SERA UNE FOIS » ; le montant étant de 1 878,65 €.

M. Lionel BRUNEL : Bonsoir. Je voulais savoir, c'est une action qui avait été présentée dans le cadre du contrat de Ville ?

Mme Michèle EYMARD : Oui.

M. Lionel BRUNEL : D'accord donc sur ce financement, ont-ils d'autres financements ? Avons-nous d'autres financements qui viennent s'ajouter ou... ?

Mme Michèle EYMARD : D'autres financements ?

M. Lionel BRUNEL : Est-ce que ce montant couvre globalement le montant de l'opération ou est-ce qu'il y a d'autres financeurs ?

Mme Michèle EYMARD : C'est une partie puisqu'il y a l'OPAC aussi qui a été sollicité et qui a répondu. Cette somme-là en fait a été dans le cadre de la programmation, elle avait été annoncée.

M. Lionel BRUNEL : Merci.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME**

- 6. CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)**

- CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIALISÉ

- Renouvellement

- Autorisation de signature

- Rapporteur : Valérie GRILLON**

Mme Valérie GRILLON : Bonsoir à toutes et à tous. La délibération concerne le renouvellement de la convention avec le CAUE ; c'est une délibération d'ordre et nous l'avons déjà vue il y a 2 ans. C'est un renouvellement sur 3 ans de cette aide à la décision que nous propose le CAUE (le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Elle sera reconductible encore une dernière fois pour 3 ans jusqu'en 2028 et le montant de notre participation pour cette convention est de 4 900 €, qui est le même montant sur la dernière délibération. Si vous avez des questions, je peux y répondre autrement je laisse passer au vote par Monsieur le Maire.

M. Serge BÉRARD : Pas de question si ce n'est pour rappeler que ce partenariat avec le CAUE est très utile, on s'en sert beaucoup.

Mme Valérie GRILLON : Oui alors c'est une aide à la décision comme j'ai dit et il participe à nos séances d'architecture que nous avons mis en place une fois toutes les 6 à 8 semaines maximum et qui émet un avis par écrit sur des projets un peu conséquents et qui propose aussi, une fois par mois, le jeudi après-midi de mémoire, des assistances aux personnes qui désirent faire un projet et qui les conseille sur leurs projets à venir.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- 7. GARE DE BRIGNAIS – PARKING**

- CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

- Autorisation de signature

- Rapporteur : Valérie GRILLON**

Mme Valérie GRILLON : Il s'agit de la convention d'occupation des parkings sur la gare SNCF donc c'est plutôt une régularisation et une mise aux normes de cette convention qui date de 1991 et pour laquelle, en 1991, la convention concernait 7 500 m². C'est ce qui s'affiche à l'écran et qui correspondait au parvis de la gare et à l'arrière, le parking que nous connaissons actuellement mais qui n'était pas dans cette configuration en 1991.

En 2013, il y a eu un avenant à cette convention pour une surface autre que ces deux tènements qui concernaient la partie actuelle on va dire du parking mais qui n'était pas encore dans cette configuration pour 3 000 m². Aujourd'hui la SNCF régularise cette convention sur le périmètre donc sur un premier périmètre qui est de 260 m² côté parvis et sur le parvis que nous connaissons actuellement pour 4 030 m², ce sont les périmètres bleus que vous avez à l'écran.

Jusqu'à maintenant la convention était à titre gratuit, ce qui ne peut plus être le cas entre les administrations donc nous aurons une location, si l'on peut dire, qui sera de 2 530 € annuel que nous verserons donc à Gare et Connexions, une filiale de la SNCF. Cette convention est pour une durée, alors je crois que c'est 3 ans à moins que je confonde avec... non c'est 5 ans, sur une durée de 5 ans et renouvelable au bout de 5 ans. Avez-vous des questions ?

M. Lionel BRUNEL : J'ai surtout une question annexe au dossier. Pendant très longtemps nous avons essayé de travailler avec la SNCF pour pouvoir agrandir ou utiliser une partie des terrains dont ils sont propriétaires et utilisateurs de façon, on va dire, aujourd'hui modérée, qui se trouve à la suite du parking. Leur position avait l'air relativement fermée, c'est la raison pour laquelle nous avons ouvert un parking supplémentaire sur la rue des Aigais que vous avez fermé il y a 2 ans. Quand je passe, je trouve que, malgré aussi les places que nous avons créés sur le chemin de la Fonderie, ça reste quand même relativement dense ; favoriser le télétravail, le covoiturage, il faut bien que les gens garent les voitures quelque part. Est-ce qu'au gré de la négociation de cette convention il y a une reprise de discussions, de contacts qui pourraient laisser espérer un dégel de la situation même sur un usage précaire et ponctuel ?

M. Serge BÉRARD : Déjà sur le principe nous faisons une régularisation ; c'est vrai que ce sont des parkings que nous utilisons mais qui ont vocation à être utilisées par les clients de la SNCF donc c'est la raison pour laquelle...; ce qu'ils nous demande c'est de ne pas supporter les impôts et c'est l'idée de cette convention tout en régularisant. D'ailleurs cela nous amène à nous interroger sur d'autres usages de cette nature avec d'autres partenaires qui mériteraient aussi d'être régularisés. Bien évidemment la question se pose sur la densification du stationnement et sur les difficultés que nous rencontrons.

Nous avons engagé, Jean-Philippe GILLET pourrait peut-être préciser les choses puisqu'il participe à ces réunions avec la SNCF mais nous cherchons à obtenir l'usage du parking qui est effectivement dans le prolongement, enfin tout cet espace qui n'est pas un parking mais qui représente presque autant que ce qui existe actuellement.

La SNCF se refuse à vendre donc nous avons tenté depuis quelques mois maintenant, même un peu plus, de rentrer avec eux dans une démarche de mise à disposition de location. Pour l'instant nous n'avons pas eu de « non » ; alors la raison pour laquelle ils veulent ne pas mettre à disposition c'est qu'ils considèrent que lorsqu'il s'agira d'allonger la ligne jusqu'à Givors ils auront besoin d'espace pour stocker du matériaux...et ils n'en n'ont pas d'autre sur tout la ligne donc c'est la raison qu'ils invoquent.

Pour l'instant, nous sommes convaincus que les choses vont avancer mais à 2, 3, 4, 5 ans ce n'est pas gagné donc nous en sommes là, nous espérons avoir une réponse favorable donc nous n'émettons pas de probabilité quant à la réponse. Je ne sais pas si tu peux en dire un peu plus.

M. Jean-Philippe GILLET : Non, la situation est bien résumée sur ce point d'extension du parking. Nous avons émis clairement notre souhait et là pour l'instant c'est dans les mains de la SNCF et nous espérons avoir un retour pour cet été mais pour l'instant rien n'est acté.

M. Serge BÉRARD : Plus généralement sur cette question-là, nous avons engagé une réflexion à la CCVG ; avec les représentants de la CCVG nous aurons l'occasion d'en reparler je pense dans le deuxième semestre. Je souhaitais que nous ayons une réflexion approfondie sur le devenir de l'ensemble de la zone des Aigais. Aujourd'hui il y a une OP qui existe, une opération de programmation mais qui est très légère en fait ; qui dessine en gros quelques éléments d'aménagements mais qui n'est pas approfondie et on s'aperçoit que cette zone-là, avec l'arrivée des transports en commun, est une zone qui va être extrêmement prisée par tous les acteurs du monde de l'entreprise, y compris des acteurs de l'immobilier d'entreprise parce qu'on se retrouve avec un emplacement extrêmement intéressant pour tous les acteurs économiques. Pour éviter que les choses ne partent un peu dans tous les sens, nous allons engager une réflexion ; ce n'est pas acté mais je le souhaite et je suis convaincu qu'on va engager cela pour réfléchir à un aménagement de la zone, un peu dans l'esprit de ce que nous avons fait sur la partie résidentielle avec ces zones projets qui permettent d'aller plus loin dans la réflexion sur l'utilisation des espaces.

Aujourd'hui nous avons toute cette zone des Aigais à proximité, il y a à la fois de l'entreprise, il y a aussi du résidentiel. Tout cela ne fonctionne pas forcément très bien et surtout, si nous avons une vision ambitieuse de ce secteur qui est finalement la zone d'activité la plus ancienne de Brignais mais qui, de ce fait là est aussi un peu on va dire « en vrac » avec des entreprises très importantes, GL EVENTS, VISION SYSTEM qui sont sur le secteur, qui ont des ambitions aussi de développement donc nous avons une réflexion à conduire dans laquelle, je voulais en arriver là, la question du stationnement devra se poser, clairement. A ce stade on partage l'analyse mais ce n'est pas simple.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose qu'on régularise cette situation juridique en passant cette convention avec la SNCF. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

8. VIDÉOPROTECTION

CONVENTION D'OCCUPATION POUR L'INSTALLATION DE FIBRE OPTIQUE DANS LES INFRASTRUCTURES DE L'OPÉRATEUR ORANGE

Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Philippe SANTONI

M. Jean-Philippe SANTONI : Bonsoir à tous et à toutes.

Je vais vous parler de la convention d'occupation pour l'installation de la fibre optique dans les infrastructures de l'opérateur ORANGE.

Le déploiement de la vidéoprotection a été confié en date du 8 octobre 2021 à la société SERFIM TIC. Cette société est un opérateur déclaré auprès de l'ARCEP qui exploite les infrastructures de génie civil souterraines et aériennes.

La société ORANGE met à la disposition de cette société ses infrastructures en vertu d'un contrat d'utilité. Pour le système de vidéoprotection de Brignais, les liaisons fibre optique utilisent 4 240 ml de fourreaux appartenant à ORANGE.

En contrepartie de l'accès aux installations de génie civil et autres appuis aériens, SERFIM verse à ORANGE un prix relatif à l'autorisation de passage des câbles prévu au contrat d'accès.

Conformément aux dispositions de ce contrat, la redevance due pour le passage de l'ensemble des équipements de vidéoprotection de la Ville de Brignais s'élève à un montant annuel hors taxes de 657,46 € à partir de la mise en service soit le 25 janvier 2023. Cette redevance est établie pour 10 ans.

Il est proposé au Conseil municipal de signer une convention entre la Ville et SERFIM TIC pour la prise en charge de la redevance et les modalités d'occupation des réseaux souterrains et aériens d'ORANGE.

La Commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 11 mai 2023.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation avec SERFIM TIM pour l'installation de de fibre optique dans les infrastructures de l'opérateur ORANGE jointe en annexe ainsi que tout document afférent à cette affaire, de dire que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 – compte 6284 du budget principal de la commune – exercice 2023 et suivants.

Pour être tout à fait précis, nous passons cette convention avec SERFIM car pour passer une convention il faut déclarer être opérateur et la Ville ne l'est pas. Comme nous gérons une petite infrastructure, nous ne sommes pas opérateur. Nous aurions pu peut-être en ayant une grosse infrastructure l'être mais là tel n'est pas le cas aujourd'hui. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. Lionel BRUNEL : Si j'ai bien compris, en fait nous sommes « abrités » par SERFIM dont bénéficie le statut d'opérateur pour traiter avec ORANGE ?

M. Jean-Philippe SANTONI : En fait SERFIM traite avec ORANGE, c'est lui qui a le statut d'opérateur donc c'est pour cela que nous passons une convention avec SERFIM pour que lui-même puisse traiter en notre nom avec ORANGE.

M. Lionel BRUNEL : Oui pour qu'il discute avec l'opérateur, que nous ne pouvons pas faire en direct.

M. Jean-Philippe SANTONI : Voilà.

M. Serge BÉRARD : Ce contrat aussi ; il faut savoir que depuis quelques mois nous avons engagé cette démarche de fibre pour connecter l'ensemble de nos systèmes de vidéoprotection afin d'avoir une grande efficacité, un meilleur débit, ...et je pense que ça donne satisfaction, enfin tout n'est pas encore terminé mais ça a bien avancé.

M. Jean-Philippe SANTONI : Ce qui est important aussi aujourd'hui c'est de remettre à niveau certaines de nos caméras parce qu'effectivement c'est bien d'avoir la fibre mais si nous avons des installations anciennes, ça n'améliore pas forcément la qualité.

En revanche on voit que sur la place d'Hirschberg où nous avons à la fois la fibre et des caméras qui ont été modernisées, la qualité est bien meilleure que ce que nous avons pu connaître par le passé, le but étant pour le futur de remoderniser notre système et de l'étendre.

Mme Isabelle WEULERSSE : J'ai juste une question : dans les zones non-fibrées, il n'y a pas de vidéoprotection ?

M. Serge BÉRARD : Nous restons en aérien pour l'instant.

Mme Isabelle WEULERSSE : Non, dans les zones non-fibrées, ni en aérien, ni en sous-terrain car il y a encore des zones non-fibrées me semble-t-il.

M. Serge BÉRARD : Quand c'est en aérien il n'y a pas de fibre.

M. Jean-Philippe SANTONI : Bien sûr mais pour autant si demain il y a une extension de vidéoprotection qui se fait dans des endroits qui sont non-fibrés, ils le seront au préalable. De par, demain, pour développer la vidéoprotection, les zones qui ne sont pas aujourd'hui fibrées le deviendront.

Mme Isabelle WEULERSSE : Mais nous espérons qu'elles le seront même si on ne développe pas la vidéoprotection.

M. Jean-Philippe SANTONI : Oui, d'accord.

M. Serge BÉRARD : D'accord, je n'avais pas compris la question.

M. Jean-Philippe SANTONI : Je parlais en tant qu'opérateur privé.

Mme Isabelle WEULERSSE : Non c'était pour dire qu'il y a encore des zones qui sont non-fibrées.

M. Serge BÉRARD : Pas encore à 100%.

M. Jean-Philippe SANTONI : Autrement je vous encourage à déménager vers des zones de vidéoprotection.

Mme Isabelle WEULERSSE : Fibrées.

M. Jean-Philippe SANTONI : Voilà.

M. Serge BÉRARD : Nous sommes à plus de 95%. Nicolas KELEN n'est pas là pour en parler mais il reste encore quelques zones. Parfois nous sommes contraints aussi par des postures de certains propriétaires qui permettent le passage mais nous tendons vers 100% quand même. Nicolas KELEN pourra vous refaire un point à l'occasion sur l'avancement de la fibre à Brignais qui suit son cours.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, je me permets, ça serait bien qu'il fasse un point parce qu'il y a des zones où effectivement, malgré l'accord des propriétaires, les choses n'avancent pas donc ça serait intéressant qu'il puisse faire un point.

M. Serge BÉRARD : Des fois ORANGE a des programmes où il y avait des difficultés parce que certains propriétaires ne souhaitaient pas ou c'était compliqué. A partir du moment où ils acceptent, après il faut reprogrammer les interventions mais nous parlons à l'échelle de quelques mois je pense. En tout cas Nicolas KELEN est sur le spot, il m'en parle souvent pour me dire que certaines situations se débloquent et nous sommes plutôt optimistes pour aboutir. S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote sur cette convention ORANGE. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

- **ANIMATION - CULTURE - SPORT – VIE ASSOCIATIVE**

- 9. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)**

- TARIFICATION DES SPECTACLES**

- Saison 2023 – 2024

- Rapporteur : Anne-Claire ROUANET**

Mme Anne-Claire ROUANET : Bonsoir à tous. Comme chaque année, il s'agit de présenter la délibération pour voter la tarification des spectacles. La Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais donc la RCAVB va dévoiler au public sa saison le jeudi 15 juin à 19h00 et afin de pouvoir être en mesure de le faire, il est donc nécessaire de voter les tarifs.

Bien évidemment, le Conseil d'exploitation de cette Régie Culturelle Autonome donc le CERCA a vu le dossier le 20 avril 2023 elle a vu non seulement les tarifs mais elle a donné également sa validation artistique pour la future programmation. Cette programmation a également été dévoilée pratiquement en partie lors de la Commission 4 le 11 mai 2023 ainsi que ses tarifs.

Il vous est demandé de valider la formule « Pass saison » que nous reconduisons, qui a été mise en place l'an dernier à la place de l'abonnement. Je vous rappelle, avec un « Pass saison » à 10 €, vous pouvez, dès votre premier achat de spectacle en même temps que le « Pass saison », bénéficier d'un tarif préférentiel sans vous engager sur la totalité de l'année comme auparavant ; vous étiez obligés d'acheter 3 voire 4 spectacles donc c'est une souplesse d'une part, pour le spectateur et d'autre part, ça nous permet également de vous faire bénéficier, de nous faire tous bénéficier d'avantages qui sont proposés par nos partenaires culturels, le CGR en particulier avec un tarif à 7 € toute l'année, qui va reconduire cet avantage et puis ça nous permet aussi de mettre en lumière les associations de la commune pour vous faire découvrir des activités, des visites spéciales,...

Ce « Pass saison » est donc à 10 €. Il existe également un « Mini pass » pour les moins de 18 ans à 5 €. Ensuite, alors vous n'avez peut-être pas la délibération ; pouvons-nous la projeter ?

M. Serge BÉRARD : Nous n'avons pas le tableau. Tout le monde l'a sous les yeux ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Pour ceux qui ont le tableau sous les yeux, mais de façon générale comme ce soir nous ne pouvons pas vous dévoiler les noms des spectacles, bien évidemment, nous avons fait des catégories. Nous avons des catégories qui vont de la catégorie A pour, je dirai, les têtes d'affiches, qui sont les spectacles qui sont les plus chers, donc à 30 € cette année, jusqu'à la catégorie E, des spectacles à 11 € pour le tarif plein. Vous avez une colonne pour le tarif plein, si jamais vous ne venez qu'une seule fois au Briscope ; bien évidemment je recommande ce tarif.

Ensuite le tarif réduit, je vous explique de quoi il s'agit. Comme chaque année, c'est un tarif qui est accessible sur présentation de justificatif donc pour les moins de 26 ans, que vous soyez étudiant ou pas, ça fonctionne, les plus de 65 ans donc les seniors, les demandeurs d'emploi, les allocataires du RSA, les personnes en situation de handicap, les groupes également, les familles nombreuses et les partenaires bénéficient de ce tarif réduit.

Vous avez ensuite le tarif « Mini » donc pour les moins de 18 ans et qui veulent venir, par exemple, qu'une seule fois et le tarif « Pass saison » justement.

Si nous prenons un exemple sur la catégorie A par exemple, si vous achetez qu'un seul spectacle vous allez payer votre spectacle à 30 € et si en même temps vous prenez le « Pass saison » donc il vous faudra déboursier 10 € pour le pass mais votre spectacle va vous coûter 25 €. Au bout du deuxième spectacle, grosso modo, vous avez rentabilisé votre pass.

Vous avez la dernière colonne qui est le tarif « Mini pass » donc pour les jeunes, c'est-à-dire les moins de 18 ans. Vous achetez votre pass à 5 € et vous bénéficiez de ce tarif-là.

Dans cette grille de tarifs, nous avons été obligés de dévoiler les spectacles qui sont hors « Pass saison » donc en particulier « BIBLIOTEK », qui fait partie du projet « Cirque à l'Ouest ». « Cirque à l'Ouest » est un projet qui avait démarré il y a de nombreuses années ; nous en sommes à la troisième édition, et là c'est une tarification à 22 € pour le tarif plein ; tarif réduit, 18 € et puis nous avons rajouté un tarif moins de 12 ans qui sera à 12 €.

Ce spectacle, j'en profite pour en dire deux mots, puisqu'en fait il se fait en partenariat avec 5 autres communes. Il a déjà été dévoilé à Vaugneray au moment du lancement de saison Inter'Val. Il est déjà en vente par Inter'Val et vous pourrez aussi bientôt le découvrir dès le 15 juin. Ce spectacle a la particularité d'être géré sur Brignais mais il va avoir lieu au niveau de la commune de Chaponost sur le « Plat de l'Air » ; le site de l'office du tourisme qui est en train de se construire.

Deuxième spectacle hors « Pass saison » c'est Fiuminale qui va se dérouler à l'église de Brignais avec un tarif unique à 17 €. Ensuite vous avez un billet couplé pour deux spectacles de catégorie E qui sont à 11€ chacun et nous avons un billet couplé à 20 € en tarif plein et puis vous avez la déclinaison sur les différents tarifs. Voilà pour, je dirai, les tarifs des tout public. Vous avez effectivement dans la délibération, nous avons dévoilé l'offre couplée, ce dont je viens de vous parler. L'achat simultané de places, alors je vous ai parlé d'une catégorie E, en fait il s'agit du spectacle « Duo Juan » et « Regardez la neige qui tombe ».

Je n'en dis pas plus parce que vous venez au lancement de saison.

Je passe maintenant aux entrées « tarifs scolaires ». Comme vous le savez, nous avons également une programmation à destination de nos scolaires, cette année l'entrée au tarif scolaire est à 10 € donc il s'agit des structures scolaires publiques et pour des séances programmées pendant le temps scolaire en matinée ou en après-midi et ce tarif à 6 € est également utilisable pour les groupes du Centre social et de la MJC qui assistent à ces mêmes spectacles, ces mêmes représentations, mais en séance tout public. Vous savez que nous avons souvent, pour le même spectacle, une scolaire et une tout public à un jour, ou le même jour.

Nous avons également un tarif scolaire à 10 € pour les structures scolaires privées donc toujours en temps scolaire puis ce tarif à 10 € est également accessible aux établissements scolaires hors Brignais. Nous avons des villes comme Vourles, des villes dans les Monts du Lyonnais qui viennent au Briscope.

Nous avons également un tarif unique à 10 € pour les élèves des collèges et lycées sur les spectacles séances tout public lorsqu'ils sont accompagnés d'un professeur, avec un nombre de places limitées et nous avons la fameuse formule qui marche très bien, qui a très bien marché cette année, l'entrée spécifique suite aux séances scolaires ; alors j'ai envie de parler de contremarque, c'est-à-dire que quand les enfants sortent de leur séance scolaire, on leur distribue une contremarque et ça leur permet de revenir le soir gratuitement accompagné d'un de leurs parents et l'accompagnateur bénéficie du tarif réduit et cela a très bien fonctionné. Les enfants voient deux fois le spectacle, ils sont très contents ; les parents du coup découvrent ce que l'enfant a vu en séance scolaire et ça fait quelque chose en famille.

Ensuite on a l'entrée au tarif détaxe pour les accompagnants des professionnels du spectacle sur la base du tarif « Pass saison ». J'en ai terminé sur cette tarification. Si vous avez des questions, je vais essayer d'y répondre.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Cette tarification convient à tout le monde ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

10. MÉDIATHÈQUE

LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »

Candidature pour son obtention

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Là il s'agit d'une délibération qui concerne une demande de label pour notre ville pour obtenir le label « Ma commune aime lire et faire lire » qui est, comme vous vous en doutez lié à l'association « Lire et faire lire » qui est une association nationale, qui a été créé en 1999, avec un objectif éducatif et culturel pour promouvoir la littérature de jeunesse auprès des enfants et un objectif intergénérationnel qui permet de favoriser la rencontre et le dialogue entre enfants et seniors.

Cette association est très active sur Brignais donc elle est constituée de bénévoles de plus de 50 ans, c'est là où vous voyez l'intergénérationnel puisque ce sont les seniors qui vont lire les histoires aux enfants et sur Brignais, elle est active depuis 2018 donc principalement au sein de crèches et des écoles publiques et privées, les centres de loisirs et bien sûr la médiathèque.

Nous avons 13 établissements de la ville qui accueillent des actions régulières de cette association. Je pense que ça doit vous parler, on les a souvent croisés à la médiathèque, lors d'évènements comme « La nuit de la lecture », l'inauguration, tout un tas d'évènements et donc au vue de l'implication de cette association dans notre ville, en accord avec l'association évidemment, nous voulons demander le label « Ma commune aime lire et faire lire ». Pour cela, nous allons nous engager à continuer à promouvoir la lecture auprès des enfants de la communes et à favoriser le développement du programme « Lire et faire lire ».

Ce que nous nous engageons à faire, c'est communiquer sur les actions menées par les bénévoles, favoriser la présence de l'association dans les activités proposées en temps périscolaire (oui, je ne l'ai pas dit, il y a du temps périscolaire aussi où l'association intervient), inciter au partenariat avec la

médiathèque municipale donc c'est déjà ce qu'il se fait, associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales comme « La nuit de la lecture », financer l'accompagnement des bénévoles ; alors au travers de cette expression financer l'accompagnement de bénévoles, on cite la subvention qui est votée chaque année pour cette association.

La Commission n°4 a vu le dossier le 11 mai et on vous demande d'autoriser le Maire à faire ce dépôt de candidature pour obtenir ce label et je rajouterai que la Ville de Lyon l'a obtenu en 2022, l'année dernière, en avril 2022. Par contre, beaucoup plus proche de nous, nous avons Millery qui a ce label depuis 2017 donc il me semblait intéressant que Brignais puisse le demander.

M. Serge BÉRARD : C'est une façon de reconnaître le travail des bénévoles qui s'engagent à nos côtés.

Mme Anne-Claire ROUANET : Et que nous remercions, évidemment.

M. Serge BÉRARD : C'est l'occasion de les remercier. Des questions ?

Mme Béatrice VERDIER : Le conseil des aînés a demandé à l'association « Lire et faire lire » d'intervenir une fois par semaine aux Arcades. Ils y viennent, alors c'est le mercredi après-midi je crois, ça va être décalé au samedi pour attirer un maximum de personnes et je crois qu'ils ont commencé à une dizaine de personnes ; ils étaient deux puis ils sont six à venir régulièrement à cette rencontre et c'est un temps d'échange autour de la lecture.

M. Serge BÉRARD : Il n'y a pas que les jeunes qui sont intéressés par la lecture.

Mme Michèle EYMARD : Je peux aussi rajouter une de leurs actions, lors des fêtes dans les quartiers des Pérouses et de la Compassion.

Mme Anne-Claire ROUANET : Tout à fait.

Mme Michèle EYMARD : Ils sont très actifs et ont beaucoup de succès auprès des enfants.

M. Serge BÉRARD : Bien, nous espérons que nous aurons ce label alors.

M. Lionel BRUNEL : Une précision, un certain nombre de labels qu'on demande, on les obtient, preuve qu'il y a une qualité certaine sur la ville, moi je trouve que le problème de ces labels, c'est qu'il y a de plus en plus de panneaux qui traînent sur les entrées de villes donc on les additionne les uns sous les autres, on rajoute ceux des différents financeurs, maintenant collectivités territoriales divers et variés enfin je sais qu'aujourd'hui on est en train de travailler, c'est notre collègue Solange VENDITTELLI qui travaille avec vous sur le sujet de enseignes...

Je trouve que de notre côté aussi, l'entrée de ville côté pont du chemin de fer, très honnêtement quand on arrête et qu'on commence à regarder, entre les panneaux d'alerte, le label machin, le label truc, le label chouette, le panneau qui indique qu'on éteint, enfin est-ce que finalement à un moment vous portez une réflexion, parce que ce sont des choses qui doivent apparaître, c'est intéressant, mais arriver à trouver une solution qui permette de rationaliser ça pour faire quelque chose qui mette en valeur la ville en valeur et ne devienne pas une pollution visuelle qui est quand même de plus en plus gênante à certains endroits quand même.

M. Philippe BLAIN : *Je me permets de répondre directement. Nous avons travaillé avec David JUSSELME sur le sujet et sur le principe en effet, d'accord avec le constat de la multiplication, d'un arceau qui permettra d'afficher les différents labels avec un peu de latitude, dans le cas où nous en ayons de nouveaux.*

Nous avons donné quelques exemples là-dessus, il y a des communes qui le font très bien, moi j'ai donné Hyères les Palmiers, il y a beaucoup de labels et si vous traversez par les principales entrées, vous constaterez que c'est élégant parce qu'il y a un arceau qui était là. David est sur le sujet.

M. Serge BÉRARD : Nous avons évoqué ce sujet effectivement puisque c'est l'occasion de rappeler que nous travaillons sur un règlement de publicité à Brignais pour mettre un peu d'ordre dans les enseignes, faire en sorte que la ville ne soit, sur le plan paysager, pas polluée par des enseignes dans tous les sens ou des écrans.

Cette question en fait effectivement partie ; enfin il faut qu'on montre l'exemple quand même. Concernant les labels, pour être honnête moi je suis assez fan des labels parce que je trouve qu'à la fois ça nous donne des référentiels, ça nous permet d'aller chercher des bonnes pratiques ailleurs, nous n'avons pas toujours la science infuse, et les subventions éventuellement donc je trouve qu'on a tous à gagner, les services aussi, alors parfois c'est une charge aussi, ça impose des contraintes, il faut les travailler et puis ces labels souvent permettent d'obtenir un premier niveau de label puis un deuxième...donc ça permet d'ouvrir des espaces de progrès et c'est utile à tout le monde ; ce n'est pas que de la communication en fait, c'est vraiment pour améliorer la qualité de vie dans la commune et sa performance.

M. Lionel BRUNEL : Je vous rejoins sur ce que devrait être l'utilité de ces labels ; il y en a qui le font depuis très longtemps, on connaît Fleury qui est quand même l'exemple majeur du label qui permet un véritable travail, une amélioration et qui propose des orientations intéressantes pour les villes, après je n'irais pas jusqu'à fan parce qu'il y en a quand même un certain nombre qui ont du mal à dépasser la photo Facebook : « salut, je l'ai obtenu et youpi ».

M. Serge BÉRARD : La remarque est entendue.

Mme Isabelle WEULERSSE : Excusez-moi, je vais aller un peu plus loin sur ces panneaux, je voulais juste poser une question, alors ça n'a pas de rapport mais c'était en lien puisque nous étions dans les panneaux d'entrées de villes, je me posais juste une question ; sur ce panneau météo qui à chaque fois interpelle, on nous annonce qu'il y a de l'orage alors qu'il pleut ; peut-être que le panneau météo peut aussi rentrer dans la réflexion.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai, ce panneau qui effectivement, au départ a vocation à annoncer une situation d'inondation, enfin une situation de difficulté mais il en fait partie, c'est exact. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Nous allons donc demander le label « Ma commune aime lire et faire lire ». Merci. Maintenant à Claude MARCOLET pour le monde du rugby. Il n'y a pas de label pour le rugby ?

11. ANIMATION COUPE DU MONDE DE RUGBY

LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »

Convention d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Olympique Saint Genis Laval Rugby (OSGL)

Rapporteur : Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : Merci pour ces deux belles transitions parce qu'effectivement après la lecture, on veut aussi faire vraiment vivre et développer le sport à Brignais. Nous avons obtenu ce fameux label « Terre de jeux 2024 » qu'on a affiché en entrée de ville et qui sont là ; des labels qu'il faut faire vivre et qu'on veut vraiment développer et qu'on veut faire vivre le sport. La France a la chance d'accueillir cette année la coupe du monde de rugby dont les matchs vont se dérouler à Lyon également et l'année prochaine nous aurons les JO donc d'autres choses se feront.

Nous avons vraiment souhaité accompagner cet évènement. Il se trouve qu'à Brignais nous n'avons pas de club de rugby. Ma première approche a été de contacter le Comité du Rhône que nous avons rencontré à Chaponnay et qui nous a effectivement dit qu'il fallait qu'on adosse ces activités à un club, ce dont je vais vous parler. Le club le plus proche, et bien entendu il était question de les contacter, c'était Saint-Genis-Laval. Naturellement, nous nous sommes adressés au club de Saint-Genis pour animer la journée, donc le temps fort que nous allons réaliser le 23 septembre.

La Ville de Brignais, dans sa volonté, je vous lis : soutenir le développement de l'activité sportive sur le territoire dans le cadre de la coupe du monde de rugby qui aura lieu en France du 8 septembre au 28 octobre 2023, toute une série d'animations et des temps forts. Nous allons retransmettre par exemple le match d'ouverture France – All Blacks au Briscope avec des animations qui vont également avoir lieu. Il y aura également la finale qui sera diffusée dans les mêmes conditions au Briscope. Il est prévu des projections de films avec débats et des manifestations grand public dont celles dont je vais vous parler, qui est un village rugby qui va se situer juste derrière nous dans le parc de l'hôtel de ville. Nous avons été vraiment l'une des premières communes à solliciter le district, le Comité du Rhône de rugby qui était vraiment très très heureux d'accompagner parce qu'ils ont un plan de développement et de promotion de cette coupe du monde et cette chance, c'est que ça nous a permis également d'obtenir des structures de rugby gonflables gratuitement, gracieusement, qui nous sont prêtées, que nous devons simplement avoir à aller les chercher et qui vont être installées dans le parc. Il s'agit d'un grand terrain de rugby de 40 x 20 ou 40 x 30 gonflables avec des poteaux, des systèmes pour pousser...

Pour animer tout cela il nous fallait des gens, un club, donc c'est Saint-Genis-Laval, l'OSGL qui va encadrer ces éléments, qui va venir même installer tout cela. Nous avons donc signé une convention avec l'OSGL pour que tout soit cadré d'un point de vue légal, juridique, assurance...puis il a été proposé d'allouer, à la demande du club, et également en discussion avec le Comité du Rhône qui nous prête toutes les structures, une contrepartie donc un dédommagement en fait. Il y a 25 éducateurs de l'OSGL qui vont venir dès le matin pour installer les structures et ensuite encadrer l'ensemble des ateliers qui vont se dérouler dans l'après-midi de 14h00 à 17h30.

Nous avons donc rédigé une convention, alors je ne sais pas si elle est affichée mais vous l'avez eu dans I-DelibRE qui cadre les objectifs de la ville puis selon les demandes du club, à l'OSGL. Bien entendu les engagements, c'est que la ville, l'OSGL assure ces encadrements ; la ville sera présente avec les aspects de sécurité que nous avons de la Préfecture également dans le cadre de la coupe du monde. Il y a énormément de choses qui vont se passer qui sont encadrées par l'État donc la Préfecture nous a imposé certaines choses de sécurité, de barriérage, du contrôle à l'entrée... donc nous sommes toujours dans les dispositions Vigipirate ; tout cela sera mis en place par le club également. Nous avons le Comité des fêtes qui organisera la partie buvette...donc cela devrait se passer dans la joie et la bonne humeur avec de la musique et dans le parc de l'hôtel de ville, en espérant que nous ayons le soleil.

Nous avons discuté de cela en Commission n°4 le 11 mai et il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens de l'association sportive Olympique Saint-Genis-Laval Rugby tel que présentée en annexe et d'allouer 1 800 € à l'association OSGL au titre de défraiement ; c'est 25 éducateurs qui vont se déplacer quasiment de 9h00 ou 10h00 du matin à 18h00 ou même 19h00 pour ranger globalement et d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut à l'adjoint à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants (et je vous ferai grâce des comptes). Est-ce qu'il y a des questions particulières ?

M. Lionel BRUNEL : Sur le financement de cette opération, est-ce qu'il y a d'autres structures qui rentrent en compte ou simplement la Ville de Brignais ? J'ai bien compris que la Ligue prête du matériel de promotion ; dans le cadre de leur convention d'objectifs avec le Ministère, j'aurais presque tendance à dire que c'est du domaine parfaitement normal mais est-ce que d'autres structures interviennent (Département, Région, Jeunesse et Sports ou autres) sur le financement de cette opération ?

M. Claude MARCOLET : Non, pour l'instant non. Nous allons regarder ce que nous pouvons obtenir derrière en termes de subvention. Là nous avons monté complètement le projet donc cette convention que nous mettons en place avec l'OSGL va nous permettre de finaliser tout cela. Nous sommes toujours en contact avec le Comité, en contact avec le « Lou Rugby » également pour appuyer la chose mais l'évènement global, tous ces évènements-là, nous avons une demande officielle qui est en cours avec un joueur international français qui se trouve être un petit-fils de brignairot et qui sera, s'il l'accepte (je vois encore des gens dimanche soir) le parrain de tous ces évènements donc nous avançons et nous essayerons d'aller chercher des subventions.

La Ville, nous allons louer, nous, quelques équipements gonflables pour compléter ce que nous a offert en prêt le Comité, des structures gonflables mais à destination des tout-petits pour que les familles puissent avoir des enfants qui font le parcours d'initiative rugby ; il y a un parcours où ils vont cocher tout leur parcours puis il y a une petite remise de prix à la fin.

Les tout-petits pourront s'amuser dans des structures gonflables à leur destination qui n'ont pas un regard directement avec le rugby mais qui seront là donc ça va nous coûter 700 € de location de structures de notre côté.

Après, bien entendu, tout cela coûte. Nous allons mobiliser les agents de la Police municipale ; la préfecture a mobilisé la Gendarmerie, nous allons avoir les secours, de la sécurité qui nous a été aussi imposé dans le protocole de sécurité. Globalement c'est un évènement qui va contenter beaucoup de monde et qui ne va pas nous coûter très très cher. Nous ferons un bilan global, nous en avons parlé en Commission n°4, mais bien entendu c'est compliqué d'intégrer tous les coûts indirects, c'est-à-dire les permanents qui sont mobilisés ; globalement c'est dans toute activité qu'on organise, que ce soit le 14 juillet ou d'autres, nous sommes dans les mêmes dispositions.

M. Lionel BRUNEL : Je comprends bien, c'est une façon de toute opération puis c'est le rôle d'une ville aussi de l'animer et de mettre les moyens nécessaires à ce qu'elle soit animée. Nous ça nous dérange un peu, je vous le dis, parce que c'est une association certes qui n'est pas brignairote donc habituellement nous ne sommes pas financés par la Ville de Brignais mais par la Ville de Saint-Genis-Laval, au demeurant un très joli club de rugby sauf que je dirai que sur la ville nous avons un certain nombre d'associations qui œuvrent toute l'année, dont certaines d'ailleurs ne bénéficient pas de 1 800 € de subvention et qui régulièrement, défraient ou pas c'est une somme d'argent et on demande aussi régulièrement aux associations brignairottes de participer à des opérations qui ont lieu, d'animations sur la ville ; ça a un coût aussi, ça défraie...et nous n'envisageons pas de les défrayer là-dessus. Pour ces raisons nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. Claude MARCOLET : Merci de cette remarque, je vais vous répondre, M. BRUNEL. Il s'agit effectivement de défraiement donc pas de subvention au titre d'une association brignairote. Il faut savoir que ce sont 25 personnes qui vont se déplacer ; comme je l'ai dit sur une journée. Quand on fait les « sports en série », on a mis en place un système qui permet, au-delà des subventions qui sont votées chaque année pour les associations de Brignais, celles qui participent aux « sports en série » ont un défraiement également pour leurs éducateurs ; l'année dernière de 150 € par participation pour la matinée. Là, 1 800 divisés par 25 sur la journée, regardez ce que ça représente.

D'autre part, on voulait vraiment mettre à l'honneur cette coupe du monde et développer ça à Brignais. Nous n'avons pas de club de rugby, on l'a fait naturellement avec l'OSGL, le Lou va également participer et faire des choses. Une association de Brignais sera présente, c'est le Comité des fêtes pour organiser toute la partie festive de tout cela, l'année prochaine nous allons faire des opérations similaires pour les JO et là toutes les associations brignairottes qui portent des sports olympiques seront également impliquées. Il y aura également des systèmes de défraiement similaires au-delà des subventions que nous votons tous les ans.

M. Serge BÉRARD : J'ajouterai que les associations brignairottes qui participent effectivement et on en est très heureux, on les remercie de toutes nos activités à chaque fois qu'il y a des évènements, disposent aussi gratuitement d'équipements aujourd'hui pour leurs activités et disposent souvent de subventions donc nous sommes en convention avec elles. Là le paradoxe c'est qu'il y a beaucoup de brignairots aujourd'hui, de jeunes brignairots qui jouent au rugby à Saint-Genis parce qu'ils ne peuvent pas jouer à Brignais. L'OSGL n'a jamais demandé à ce qu'on participe aux infrastructures.

Sachez que la subvention par exemple accordée par la Ville de Saint-Genis-Laval à l'AS Club est très très importante et lorsqu'on a un besoin, puisqu'ils sont aussi à notre service via tous les brignairots qui jouent au rugby, on les défraie et ça paraît logique puisqu'ils n'ont aucune contrepartie par rapport à tout ce qu'ils nous apportent par ailleurs. Donc tout cela a du sens.

M. Lionel BRUNEL : Oui mais c'est la même logique, c'est-à-dire que Saint-Genis-Laval ne nous demande pas, contrairement à ce qu'il se passe dans le secteur scolaire, d'aider au financement de leurs installations pour les brignairots qui jouent chez eux et chez nous un saint-genois qui doit venir, et tout cela me semble tout à fait normal.

M. Serge BÉRARD : Je pense que ça pourrait être intéressant d'ailleurs, au-delà de cette convention très ponctuelle, de réfléchir avec le club de rugby de Saint-Genis-Laval à la promotion puisque je suis sollicité pour la création d'un club de rugby sur Brignais ; mais ça ne me paraît pas très opportun d'aller créer des équipements, ça mobilise des sommes considérables de faire un équipement, un stade...et à un moment donné monter des partenariats et partager pour que nos concitoyens profitent en toute reconnaissance on va dire, avec un effort de la ville, à une activité qu'on partagerait, nous sommes loin de ça encore. Nous n'avons pas abordé la question mais en tout cas c'est une question qui m'interpelle, c'est peut-être parce que je suis un vieux rugbyman indéfectible mais je trouve que c'est un sport qui mérite d'être soutenu. Aujourd'hui on ne le soutient pas du tout ce sport-là pour toutes ces raisons et ça se comprend donc je suis très heureux qu'on puisse monter ce partenariat avec nos amis de Saint-Genis-Laval qui vont venir nous animer pendant une journée, la Ville de Brignais, en proposant du rugby alors qu'on ne paye jamais rien pour ce sport dont beaucoup de brignairots profitent. Nous n'avons pas tous le même point de vue sur le sujet mais c'est bien normal. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Laurence BEUGRAS : Juste, nous avons commencé à en parler en Commission n°4, quelle est la réaction et le positionnement de nos homologues de Saint-Genis par rapport à cet événement et la position qu'on a pris d'organiser sur notre territoire et pas chez eux ou quoi que ce soit ?

M. Claude MARCOLET : Je dirai que nous avons pris les devants, c'est vrai. Les premiers contacts se sont passés il y a presque 5 ou 6 mois. Au départ nous n'en avons parlé à l'OSGL, j'en conviens, pas à Saint-Genis. Aujourd'hui, quand on a contacté le club, ils nous ont dit que la ville n'avait rien, je ne les avais pas encore sollicité donc aujourd'hui nous faisons cette activité, rien n'empêche ensuite la Ville de Saint-Genis-Laval de s'inscrire dans la même logique et puis finalement de modéliser la chose par rapport à ce que nous faisons finalement, les structures et autres, je sais que maintenant elles sont déjà toutes allouées pour toute la durée de la coupe du monde donc là ils auront du mal. J'ai eu l'occasion de rencontrer Stéphane, le premier adjoint, on en a discuté et voilà.

M. Serge BÉRARD : La coupe du monde de rugby dure 2 mois donc ils auront l'occasion de monter toutes les actions qu'ils veulent avec leur club et je pense qu'ils ne s'en priveront pas, puisqu'ils ont la chance d'avoir toutes les infrastructures en local. Je suis convaincu qu'il se passera des choses à Saint-Genis, connaissant le club, pendant toute cette période de rugby puis il y en a d'autres qui connaissent bien le club, qui sont là d'ailleurs aussi, qui ont certainement des idées sur le sujet, que ce soit pour les

jeunes, les vétérans ; je ne suis pas inquiet pour les activités rugbystiques de Saint-Genis-Laval pendant toute cette période de 2 mois.

Mme Laurence BEUGRAS : Ce n'était pas du tout une inquiétude que j'avais, c'était juste d'avoir leur position, leur ressenti, par rapport à cette date qu'on avait au 23 septembre et eux ce qu'ils avaient prévu à côté, c'est tout.

M. Claude MARCOLET : Pour l'instant rien n'est prévu par la Ville de Saint-Genis-Laval en tout cas. Tout à l'heure je n'ai pas voulu citer son nom mais Ethan DUMORTIER qui est l'international dont je parlais, dont les grands-parents habitent à Brignais ; son père a joué longtemps non pas au rugby mais au football à Brignais et donc j'espère qu'il ne sera pas présent physiquement parce que ça voudra dire qu'il sera dans le groupe de France mais on espère une vidéo de sa part. Déjà aujourd'hui c'est entre les mains du club et de la Fédération pour savoir s'ils le laissent effectivement...J'ai bon espoir qu'on y arrive.

M. Serge BÉRARD : Ça sera un clin d'œil sympa en tout cas. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

M. Christophe GALLAY : Faisant partie des jeunes brignairots qui jouent à Saint-Genis, je ne prendrai pas part au vote.

M. Serge BÉRARD : D'accord. Vous êtes deux jeunes brignairots, très bien. En dehors de ces non-participations au vote, qui s'abstient ? 5 absentions. Qui vote contre ? Donc 5 absentions et 2 non-participations au vote. Merci.

12. DÉPLACEMENT À HIRSCHBERG

Participation aux frais de déplacement

Rapporteur : Anne-Marie MANDRONI

Mme Anne-Marie MANDRONI : Bonsoir. Je vais vous lire la délibération concernant la participation aux frais de déplacement qui aura lieu à Hirschberg pour les brignairots.

Dans le cadre du 35^{ème} anniversaire du jumelage avec Hirschberg (Allemagne), qui sera officiellement célébré du 23 au 25 juin 2023, deux autocars vont être réservés pour le transport des brignairots qui sont partants et composé des brignairots, des membres du Conseil municipal et d'associations.

Dans le souci d'une bonne gestion financière de cet évènement, il a été décidé de demander à chaque participant une contribution financière au déplacement d'un montant de 20 € par personne. Les participations seront encaissées via la Régie de recettes du SAVA.

La Commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 11 mai 2023. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : Donc la ville paiera le complément pour encourager tout le monde. Nous ne sommes pas encore au tarif du Ouigo à 1 € mais on s'en approche quand même.

Mme Anne-Marie MANDRONI : Je peux quand même vous préciser qu'il y a 105 personnes qui vont utiliser les cars, 5-6 personnes qui vont partir par leurs propres moyens et que le budget, rien que pour le transport est de 7 000 € y compris les deux chauffeurs qui seront hébergés et nourris. S'il n'y a pas d'autres questions, il vous est demandé de valider ce montant de 20 € par personne.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Nous allons passer à la partie lourde de Conseil municipal.

- **FINANCES**

13. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Opération de restructuration du groupe scolaire Jean Moulin

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Je vous présente le rapport pour la modification d'autorisation de programme et crédits de paiement ; le dernier puisque la restructuration du groupe Jean Moulin se termine cette année donc les jeunes, les primaires, rentreront en septembre dans ces nouveaux locaux.

Nous sommes donc obligés de faire la révision de cette autorisation de programme et crédits de paiement parce qu'il y a eu des avenants et des révisions de prix. On vous indique le montant total de l'autorisation de paiement donc 5 700 000 €. Dans ce rapport on vous a indiqué également deux chiffres pour 2021 et 2022 et nous l'avons ajusté au réalisé, c'est pour cela qu'il y a des centimes (81 centimes), nous étions obligés. Nous adoptons pour les crédits de paiement 2023 un montant de 3 320 310,38 €. On régularise également les subventions en dessous car nous avons eu maintenant toutes les notifications donc une baisse que nous attendions de l'agence de l'eau et par contre une participation de la CAF à hauteur de 50 000 € donc le montant total, je l'ai dit, d'autorisation est de 5 700 000 € TTC et qui ne comprend pas, bien sûr, les frais d'études puisqu'ils étaient déjà engagés par l'ancienne mandature et que nous n'avons pas compris dans cette APCP. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 5 absents. Qui vote contre ? Donc 28 sont favorables Merci.

14. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Adoption du compte de gestion 2022

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Bonjour à toutes et à tous. Nous allons commencer par voir l'adoption du compte de gestion pour l'année 2022 pour la Ville de Brignais. Alors le compte de gestion c'est la révision des comptes par le comptable, c'est-à-dire la trésorerie à l'ordonnateur c'est-à-dire la Ville de Brignais. Ils établissent les comptes, on compare ceci avec notre compte administratif, on fait tout un tas de pointage et de validation et on peut dire que le compte de gestion est en conformité avec notre compte administratif et qu'il n'appelle ni observation ni réserve d'aucune sorte sur la tenue des comptes.

Vous avez tous les chiffres sur la délibération, je vous rappelle simplement si vous voulez, les chiffres administratifs au résultat.

En ce qui concerne l'investissement, nous avons un déficit de 257 378, 64 € et en fonctionnement c'est un bénéfice de 714 651, 43 €.

On vous demande d'approuver ce compte de gestion du trésorier au titre de l'année 2022 pour le budget principal de la Ville.

M. Lionel BRUNEL : Juste une explication de vote, évidemment on votera les comptes de gestion, vu que ce sont des actes comptables et non budgétaires.

M. Serge BÉRARD : Très bien, nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

15. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Adoption du compte administratif 2022

Rapporteurs : Agnès BÉRAL – Béatrice DHENNIN

M. Serge BÉRARD : Alors le compte administratif, là il va falloir que je parte.

Mme Béatrice DHENNIN : On a maintenu le vote. Le compte administratif, si vous voulez, on va regarder ceci grâce au Powerpoint. Sur la première slide, nous pouvons voir le fonctionnement avec des dépenses de 15 728 000 € (si ça ne vous embête pas, je ne raconte pas les centaines d'euros et les centimes parce qu'il y en a beaucoup).

M. Serge BÉRARD : On va prendre l'habitude.

Mme Béatrice DHENNIN : Donc 15 728 000 € en dépenses et des recettes pour 16 443 000 €, ce qui nous permet de dégager un excédent de fonctionnement de 714 000 €. Nous allons voir plus en détails le fonctionnement et on va commencer par les recettes.

Au niveau des recettes, nous avons des produits ... Avant de vous dire cela, il faut que je vous rappelle qu'au 1^{er} janvier 2022, nous avons intégré dans les comptes de la ville les services petite enfance, ce qui fait que nous ne sommes pas exactement à même périmètre en 2021 et en 2022. Pour simplifier la comparaison, nous avons mis à chaque fois l'impact de la petite enfance afin que vous puissiez tout de même voir l'évolution des chiffres.

Côté recettes de fonctionnement, en ce qui concerne les produits des services, ils ont augmenté de 19%, soit 166 000 €. Si jamais nous n'avions pas la petite enfance, il aurait augmenté de 24 000 € seulement. L'impact de petite enfance est de 142 000 €, c'est-à-dire 238 000 € qui concerne tout ce qui est produits des crèches mais de ce chiffre nous pouvons retirer 96 000 € de mise à disposition du personnel de la ville en faveur de la petite enfance. Nous avons 34 000 € de scolaire, de périscolaire et d'accueil de loisirs. Nous avons dit au début de l'année 2022 qu'il y avait une très nette augmentation de fréquentation aussi bien du périscolaire que de la cantine scolaire.

Par rapport à l'année précédente, on a également des augmentations comme la participation de la CCVG pour la navette pour 25 000 €, ce qui représente 6 mois et nous avons eu également 9 000 € de plus de remboursement par les Arcades de la prestation cuisine, c'est-à-dire qu'il faut savoir qu'en 2021, avec la crise du Covid, les extérieurs ne pouvaient plus venir déjeuner au restaurant des Arcades. Maintenant, pendant l'année 2022, ils ont pu reprendre ces repas, ce qui explique l'augmentation de cette somme.

Nous avons des sommes en moins puisque nous avons eu moins de concessions au cimetière, pour 7 000 € et 5 000 € de moins d'occupation du domaine public relative aux chantiers.

Nous avons eu également moins de mises à disposition de personnel pour 5 000 € mais c'est très différent suivant les structures puisqu'au CCAS, il y a eu 21 000 € de plus, 4 000 € pour la RCAVB mais 30 000 € de moins pour les Arcades.

En ce qui concerne les impôts et taxes, ils ont augmenté de 3% soit de 395 000 €. Je vous rappelle que l'augmentation des bases des impôts de 2021 à 2022 était de 3,4%. Nous avons donc eu plus 446 000 € de fiscalité dont 106 000 € de coefficient correcteur concernant la taxe d'habitation de 2021. Nous avons eu 159 000 € de plus de la CCVG en provenance de la dotation solidarité communautaire et l'attribution de compensation. C'était en hausse suite au pacte financier qui avait été fait avec eux et il faut savoir également que la ville a moins eu de demandes de commandes publiques donc on nous a facturé des moins grosses sommes.

La taxe locale sur les publicités extérieures a augmenté de 12 000 € puisqu'il y avait eu des dégrèvements les années précédentes suite à la pandémie. Par contre, nous avons moins de taxes additionnelles au droit de mutation pour 245 000 € puis que nous avons eu beaucoup moins de transactions immobilières en 2022 par rapport à l'année 2021.

Les dotations ont augmenté de 36% soit plus 420 000 € mais si on ne tenait pas compte de la petite enfance elles auraient baissé de 119 000 €. L'impact de la petite enfance est de 538 000 €.

Nous avons en moins 79 000 € de dotation globale de fonctionnement, 150 000 € de participation de l'État pour l'OGEC puisque nous avons quelques doutes quant au fait de pouvoir toucher cette participation donc on a préféré, par sécurité, garder les prévisions de 2021 mais ne pas provisionner pour le moment pour 2022. Si on l'a, ce sera une bonne surprise.

Nous avons eu également 58 000 € de la CAF qui se décompose de la façon suivante : 40 000 € en ce qui concerne des heures de périscolaire pour l'accueil de loisirs qui ont été subventionnées.

Nous avons également eu 28 000 € pour l'extension des horaires de la médiathèque, 8 000 € du Centre National du livre pour les fonds médiathèque.

On peut également citer 13 000 € de compensation de la TVA. Il faut savoir qu'en 2022 on touche la TVA sur l'entretien des bâtiments de 2020 ; il y a 2 ans de décalage et nous avons eu également 10 000 € de compensation pour l'exonération des taxes foncières.

Vous retrouvez l'ensemble de ces chiffres sur ce tableau qui apparaît. Alors les atténuations de charges, la première ligne dont nous n'avons pas encore parlé, correspond aux absences de nos agents qui sont indemnisés ; effectivement d'une année sur l'autre ça peut être très fluctuant ; la ligne 75 autres produits de gestion courant correspond à des loyers et la ligne 77, les produits exceptionnels. On peut remarquer qu'elle est en très nette baisse puisqu'en 2021 nous avons vendu du foncier, entre autres l'impassé Rivoire, et également le triangle Logère et en plus en 2021 nous avons eu un don de 90 000 € de Mme MARE ; donc nous n'avons pas eu tout cela en 2022, ce qui explique cette baisse très importante. Hors recettes exceptionnelles, les recettes réelles avaient été estimées à 15 405 000 € et le montant atteint 15 807 000 € soit un taux de réalisation de 102% qui est exactement ce qu'on prévoit d'habitude au niveau de nos budgets.

Nous allons regarder ce tableau, c'est exactement le même que celui d'avant sauf que nous avons rajouté l'impact de la petite enfance et ça vous permet de faire la comparaison entre 2021 et 2022 à périmètre égal.

Sur ce graphique, vous pouvez voir la répartition analytique des recettes de fonctionnement pour les 4 budgets consolidés. La partie bleue qui est la plus importante représente 13 927 000 € et ça concerne la fiscalité qui n'a pas pu être affectée à différents services. Je vais vous citer les principaux services par ordre d'importance, c'est-à-dire que je vais partir du « orange » et je vais remonter.

Alors vous avez la petite enfance pour 1 042 000 € qui est plus la part des familles et de la CAF ; ensuite le service d'après c'est tout ce qui est scolaire, jeunesse et enfance pour 824 000 €, suivi par les moyens techniques à 652 000 €. Là-dedans vous avez tout ce qui est loyers. Ensuite la culture et puis la cohésion citoyenne qui regroupe tout ce qui est CCAS, Arcades et la plateforme. Ensuite les sommes vont en diminuant.

En ce qui concerne les dépenses, elles sont divisées en plusieurs parties. Nous avons en premier les charges à caractère général qui augmentent de 4%, soit 92 000 € ; si hors petite enfance, elles auraient augmenté de 14 000 € donc l'impact de la petite enfance était de 77 000 €. Dans cette rubrique on retrouve aussi bien les repas, le linge, l'animation, l'entretien, les loyers, les charges, ...

Nous avons également 77 000 € d'impact inflation qui recouvre les choses suivantes : 54 000 € pour les fluides, c'est-à-dire eau, gaz, électricité ; 8 000 € pour les carburants, 5 000 € pour les assurances, la flotte auto et 10 000 € en ce qui concerne l'alimentation.

Nous avons également 89 000 € d'externalisation de l'entretien ; alors pour l'entretien des bâtiments c'est 27 000 € et les espaces verts 41 000 €. Dans ces 41 000 € il faut savoir qu'il y a 7 000 € qui concerne les brigades vertes. Nous avons également en externalisation 21 000 € du Lycée Gustave Eiffel puisque les CM2 de Claudius Fournion vont tous les jours à midi déjeuner dans la cantine scolaire du Lycée Gustave Eiffel puisque la cantine de Fournion est un petit peu trop petite.

On peut rajouter également 14 000 € d'études sur le bilan politique de la ville et 13 000 € de redevances pour les producteurs de gros déchets.

Nous avons des dépenses en moins également, 57 000 € pour la navette, 13 000 € de fournitures d'entretien, 25 000 € de réseau d'entretien voirie et véhicule. En 2021 nous avons eu un gros budget de réparation de véhicule. Nous avons 15 000 € de moins d'équipements de protection individuelle pour le Covid, 23 000 € en moins également de retransmission pour les conseils municipaux, puisque maintenant c'est assuré par les agents de la ville. Nous avons diminué le budget de communication de 14 000 €, celui des contentieux de 29 000 €. Il faut savoir que ces contentieux étaient essentiellement des demandes suite au PLU.

Enfin, les loyers ont baissé de 19 000 € puisqu'auparavant nous avions un logement pour un gardien qui maintenant, depuis début 2022, est logé dans le bâtiment de Jacques Cartier.

Je vais laisser Mme BÉRAL vous expliquer plus en détails les charges de personnel.

Mme Agnès BÉRAL : Donc les charges de personnel, une augmentation de 22% plus 1 519 000 € mais l'impact de la petite enfance ne ferait que 183 000 € donc l'impact du transfert de la petite enfance et de la ludothèque, 1 336 000 €, ce qui est non négligeable, évidemment. Nous avons 55 000 € de revalorisation du point d'indice, ça tout le monde le sait, 17 000 € d'élection pour 4 tours, la prime inflation de 14 000 €, l'assurance du personnel comme vous l'avez vu sur la flotte auto, toutes les assurances globalement ont augmenté, entre autres l'assurance du personnel. La mise à disposition du personnel RCAVB et CCAS donc vous savez que l'on ne fait plus la contraction donc on vous les indique en recettes, on vous les indique en dépenses.

Il y a eu des créations de postes pour 102 000 € dont un poste d'innovation digitale, un mi-temps au SAVA et un apprenti au Cabinet du Maire ; vous avez eu les délibérations pour toutes ces créations de postes.

L'externalisation des espaces verts est donc en moins puisque 31 000 €, vous l'avez vu en dépenses au-dessus et donc c'est en moins au niveau des charges de personnel ; moins de remplacements également, le restaurant scolaire, la direction générale, les ressources humaines et ainsi de suite pour un montant de 36 000 € et transfert d'agents entre budgets, ce qui correspond à -16 000 € et une rupture conventionnelle qu'il y avait eu en 2021 et pas en 2022. Voilà pour les charges de personnel.

Mme Béatrice DHENNIN : Maintenant, les autres charges de gestion courante ont baissé de 8% soit 212 000 € ; hors petite enfance elles auraient augmenté de 477 000 €. L'impact de la petite enfance est donc de - 689 000 € et il faut noter la fin de reversement du CEJ au CCAS pour 296 000 € et la baisse de la subvention d'équilibre de la part petite enfance pour la ville puisque ça fait partie maintenant de notre périmètre pour 394 000 €.

Il faut rajouter par contre 264 000 € de subventions d'équilibre aux budgets annexes, c'est-à-dire la RCAVB pour 46 000 €, 146 000 € aux Arcades et 72 000 € pour le CCAS ; c'est la part action sociale. Effectivement, en 2021, nous avons intégré les résultats beaucoup plus tôt. Quand nous avons prévu les subventions, nous tenions déjà compte des résultats, ce qui nous a permis d'ajuster au plus proche.

Il faut rajouter également 60 000 € de subventions au SYTRAL, 4 000 € au SDIS c'est-à-dire les pompiers, 133 000 € aux associations, 85 000 € à la MJC, 9 500 € à l'ASB et 11 000 € à l'ADMR. Les charges financières quant à elles ont baissé de 27% soit 13 000 €, ceci est dû à l'extinction d'un prêt et au vieillissement de la dette. L'extinction du prêt était donc d'ailleurs le prêt qui avait le taux le plus élevé, donc tant mieux.

Les fonctionnements des dépenses, nous retrouvons sur ce tableau toutes les dépenses que nous venons de voir et il y a, en plus, si vous voyez tout en bas, la dotation aux amortissements. En provisions en 2021 nous avons 15 000 € pour des litiges éventuels et nous n'avons pas re-provisionné cette année.

Sur le tableau suivant, c'est comme pour les produits où nous avons fait figurer l'impact de la petite enfance pour que vous puissiez comparer à périmètre égal 2021 et l'année 2022.

Je laisse Mme BÉRAL vous présenter la capacité d'autofinancement.

Mme Agnès BÉRAL : Il faut regarder effectivement depuis 2017 ; nous avons retracé notre épargne, épargne de gestion, épargne brute et épargne nette. On va se contenter simplement du net parce qu'il faut savoir qu'entre tous ces différents chiffres on enlève les intérêts de la dette et le capital. Donc capital, comme nous n'avons pas emprunté, il baissait donc vous voyez bien qu'en 2022 il avait baissé. En 2021 il était important car nous avons remboursé par anticipation un prêt donc il faut constater que notre épargne nette baisse bien sûr, mais il faut aussi se rappeler que l'on subit l'inflation, on subit les différentes augmentations, les fluides et tout cela, plus la revalorisation du point donc l'épargne baisse. Mais on essaye de maintenir un chiffre constant et on va essayer de remonter cette épargne nette parce que c'est vrai que pour notre capacité d'autofinancement et nos investissements, on n'a pas besoin de remonter cette épargne ; elle n'est pas catastrophique, loin de là, mais on fait des efforts pour la remonter.

Mme Béatrice DHENNIN : Sur ce tableau, nous voyons la répartition analytique des charges à caractère général. Ceci comprend les 4 budgets qui sont consolidés ensemble.

Je peux vous dire deux, trois éléments, par exemple sur les moyens techniques on voit qu'il y a une très nette augmentation et ça concerne deux choses : l'augmentation des fluides et l'externalisation. J'ai oublié de vous dire, les colonnes grises à droite, c'est les charges de 2021 et celles de gauche qui sont en couleur, c'était 2022.

Le deuxième paquet de colonnes concerne tout ce qui est propreté-voirie et là il y a de l'externalisation pour tout ce qui est entretien des trottoirs. Par exemple les espaces verts ont augmenté à cause de l'externalisation également. Les frais communs ont baissé de façon sensible puisqu'ils sont passés de 236 000 € à 141 000 € puisqu'il y a eu moins de litiges, il n'y a plus la navette, il y a moins de locations immobilières et nous avons également un agent en moins.

Sur le guichet associatif et animation, la colonne qui est en vert pâle, c'est une année complète, ça a donc augmenté puisque l'année précédente nous n'avons pas eu toute l'année en fonctionnement donc plus de gardiennage, plus d'animation.

Une autre colonne, c'est celle de la culture qui a baissé par rapport à l'année précédente, c'est parce que nous avons le cirque en 2021 et que nous ne l'avons pas eu en 2022. La culture c'est vert foncé pour ceux qui ont du mal à lire au loin.

La communication également a baissé puisqu'en 2021 nous avons édité le projet de mandat, chose que nous n'avons naturellement pas refait en 2022. Voilà les principales lignes. La cohésion citoyenne en gris foncé, il y a eu une augmentation de 90 000 € à 126 000 € puisque nous avons eu le bilan politique de la ville, plus de travail sur tout ce qui est handicap et également l'accueil des Ukrainiens.

Là ce sont les charges de personnel.

Mme Agnès BÉRAL : Les gros écarts, c'est essentiellement la direction générale ; nous avons intégré le « digital informatique ». On ne pouvait pas l'isoler donc il est intégré à la direction générale des services. Au guichet associatif, nous vous en avons parlé, il y a un 50% d'ETP en plus et au Cabinet un apprenti sur 1 an, que nous n'avions pas les années précédentes. Vous voyez que les fluctuations sont relativement faibles ; il y en a un peu plus d'un côté, un peu moins de l'autre, mais les grosses variations je viens de vous les citer.

M. Guy BOISSERIN : Nous avons vu sur les slides précédents qu'à cause de l'externalisation de certaines tâches nous avons des dépenses en augmentation et est-ce qu'on voit des baisses significatives en personnel du fait d'avoir externalisé ?

Mme Agnès BÉRAL : Oui on l'a vu dans le tableau d'avant quand j'ai parlé des charges de personnel, je crois que nous avons 31 000 € en moins.

M. Guy BOISSERIN : Mais on ne le retrouve pas dans l'analytique.

Mme Agnès BÉRAL : Propreté-voirie, c'est légèrement en hausse et les espaces verts c'est en baisse.

M. Guy BOISSERIN : D'accord.

M. Serge BÉRARD : Il est certain que c'est indicatif. Si on voulait aller plus loin pour avoir une vision des objectifs, il faudrait consolider personnel et charges et retirer de ça d'ailleurs les financements aussi puisque dans beaucoup de ces activités il y a des ressources. Il faudrait raisonner en net, c'est l'objectif à terme pour que l'on puisse vraiment voir les évolutions réelles. Pour l'instant, déjà je remercie les services d'avoir fait ce gros travail, qui s'est engagé dès l'année dernière pour bien comprendre comment se répartit l'ensemble des moyens de la commune dans cette approche analytique. On va continuer à travailler le sujet pour justement éviter les questions tout à fait légitimes à celle-là puisque nous aurons une consolidation, y compris avec les recettes qui peuvent être allouées à chacun des domaines.

Pareil, si on prend la petite enfance, il y a les moyens qui sont mis en œuvre, les moyens techniques, les frais de personnel mais on a aussi des ressources et ce qui est intéressant c'est de voir le solde qui finalement nous reste à financer pour mener notre politique en matière de petite enfance par exemple, mais on peut le dire sur tous les sujets.

Mme Béatrice DHENNIN : En ce qui concerne les autres charges de gestion, vous avez en premier tout ce qui est scolaire, jeunesse et enfance qui a augmenté de façon sensible ; c'est lié aux subventions MJC et OGEC. La cohésion citoyenne et la culture ont également augmenté puisque c'était lié à l'intégration des résultats qu'il y avait eu en 2021 mais que nous n'avons pas fait en 2022 puisque l'on compare de budget à budget et non pas de BS à BS.

Nous avons ensuite les frais communs qui ont augmenté de façon sensible puisqu'il y a la subvention au SYTRAL de 60 000 €. Les autres ont moins bougé sauf tout à fait à droite, vous voyez une grande colonne toute seule, c'est la petite enfance où nous n'avons les chiffres que pour 2021 puisqu'en 2022 ça a été intégré dans le périmètre de la ville.

Maintenant c'est le total des dépenses de fonctionnement, ce qui vous permet de voir un petit peu où sont les masses les plus importantes de nos dépenses. Alors les premiers services sont scolaire, enfance, jeunesse, ce qui n'est pas étonnant dans la mesure où nous avons beaucoup de personnel et les moyens importants ; suivi par les moyens techniques, ensuite par les frais communs et suivi par la cohésion citoyenne, la petite enfance et la culture. Ce sont vraiment les principaux que je vous ai cité. Donc là c'est l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Mme Agnès BÉRAL : Juste pour vous expliquer, les frais communs en fait c'est le FPIC, le SRU et les intérêts de la dette.

Mme Béatrice DHENNIN : Nous allons voir maintenant la section d'investissements. Sur ce beau camembert, vous allez voir les opérations réelles par thématique. Il faut savoir que ces opérations réelles ont représenté 5 538 000 €, ce qui est tout de même un chiffre d'investissement extrêmement important.

Le scolaire avec 2 506 000 € naturellement, c'est principalement Jean Moulin dans ce chiffre. Le sport avec 1 049 000 €. On peut citer dedans deux gros équipements : le préau sportif pour 806 000 € et les tennis pour 149 000 €. Dans les opérations récurrentes pour 1 010 000 €, c'est ce qui est opérations d'entretien, de rajeunissement, ...

Les opérations d'aménagement en jaune d'or là-bas, 341 000 € concernent, entre autres, les Places d'Hirschberg et de Diot qui ont été totalement réaménagées et revégétalisées, suivis par la culture avec 322 000 €. Deux choses importantes en culture : il y avait le réaménagement de la médiathèque et également l'espace Guy de Chauliac que nous avons mis en service pour la première année.

Dans les opérations ponctuelles, on peut citer la chaufferie bois, la vidéoprotection et également l'accessibilité handicap. Dans le social, il y a entre autres l'étude seniors que nous avons menée.

Nous allons voir avec un peu plus de dessins l'ensemble des principaux investissements. Je vous laisse lire au fur et à mesure ; avec des belles photos qui correspondent à ce que nous avons annoncé sur la page précédente. Sur le tableau suivant nous avons la liste de toutes les dépenses d'investissement en 2022. Alors les dépenses d'investissement, comme d'habitude nous les avons séparés en 3 phases.

La phase études avec 72 000 €, la phase d'investissement réel avec 4 455 000 € parmi lesquels on retrouve Jean Moulin pour 2 496 000 €, le préau sportif pour 806 000 €, le réaménagement de la médiathèque pour 247 000 €, la Place d'Hirschberg avec 226 000 € et la rénovation des deux courts de tennis pour 148 000 €.

Ensuite nous avons tout ce qui est entretien récurrent pour un montant de 1 010 000 €, ce qui nous fait des investissements réels de 5 538 000 € comme nous avons vu sur le camembert tout à l'heure. A ceci, il faut rajouter un certain nombre d'opérations comptables et également le remboursement du capital de la dette pour 632 524 €, ce qui nous fait un total de 6 176 000 €.

On retrouve donc maintenant les recettes d'investissement. Nous avons en premier la taxe d'aménagement pour 791 000 € ; nous avons eu des subventions pour 418 000 € qui se décomposent de la façon suivante sur le camembert qui est juste en-dessous. La grosse partie vient de l'État à raison de 68% suivie par le Département qui a assuré 28% des subventions, la Région avec 3% et la CAF avec 1%. Le FCTVA : nous avons touché 26 000 €, ce qui est un point relativement bas par rapport aux années précédentes ; les amendes de police représentaient 139 800 €. Là ce n'est pas très haut, nous avons eu des années plus hautes ; je pense qu'il y a l'impact, entre autres, du télétravail et nous avons touché une petite participation pour l'étude concernant la CNOC.

On retrouve l'emprunt à 2 500 000 €. Ensuite vous allez avoir l'affectation du résultat qu'on affectera tout à l'heure et des petites sommes qui sont des régularisations comptables ce qui nous fait un total général de 5 125 000 €. Madame BÉRAL va vous présenter la dette.

Mme Agnès BÉRAL : Donc la dette au 31 décembre, il nous restait 8 prêts au 31 décembre, 6 à taux fixes et 2 à taux variables donc l'encours de dette au 31 décembre est à 288 € par habitant pour un montant de 3 491 000 €. On rappelle la moyenne nationale, 862 € par habitant donc nous sommes bien en-dessous et nous avons encore de la marge. On ne cherche pas du tout à rejoindre ce chiffre d'ailleurs. Le montant des intérêts remboursés est de 35 000 € plus les 10 400 € d'intérêts courus non échus donc 87% de prêts à taux fixe pour 13% de prêts à taux variables donc pas de changement par rapport à ce que nous avons vu avant.

Alors les ratios, à notifier que les comparaisons par rapport à la première colonne donc les stats de notre ville, sont des chiffres de 2021 donc qui ne tiennent pas compte ni de l'inflation ni de la revalorisation du point d'indice donc c'est un petit peu difficile de se comparer alors nous avons des chiffres avec ces deux facteurs-là. Nous avons une augmentation de nos dépenses réelles, vous allez voir sur beaucoup de postes, c'est l'impact de la petite enfance sur le premier ratio. Les impôts directs, c'est l'impact des bases, 6,61% ; pour les recettes réelles de fonctionnement nous avons également une augmentation mais c'est aussi effectivement l'impact de la petite enfance puisqu'on touche maintenant ce qui est de la CAF directement sur notre budget. Les dépenses d'équipement augmentent significativement parce que nous investissons, tout simplement donc l'encours de dette, nous l'avons vu, il est en hausse évidemment cette année par rapport à l'année dernière parce qu'on a fait un emprunt mais il est très faible par rapport à la strate.

La dotation globale de fonctionnement, l'année dernière elle était encore en baisse, 14 € par habitant soit une baisse de 30% ; les dépenses de personnel comme nous avons intégré la petite enfance, ça augmente significativement la part et donc en plus la revalorisation du point d'indice effectivement qui augmente aussi son pourcentage.

En-dessous, c'est la capacité d'autofinancement finalement, 94% ; les dépenses réelles de fonctionnement plus remboursement de la dette par rapport à nos recettes réelles ; c'est là où on se dit qu'on peut faire des efforts pour redescendre plutôt dans les 90%, ce qui serait mieux pour notre budget. Ensuite, les dépenses d'équipements bruts par rapport à nos recettes réelles sont en hausse également, dû aux investissements que l'on fait.

L'encours de dette par rapport aux recettes réelles, nous avons donc emprunté donc nous augmentons effectivement notre encours de dette et le dernier ratio, il nous faut maintenant 2,28 ans pour rembourser notre emprunt, ce qui est relativement faible. Est-ce qu'il y a des questions sur les ratios ?

Mme Béatrice DHENNIN : Il nous est donc demandé d'adopter le compte administratif mais je pense que Monsieur le Maire doit sortir avant.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a peut-être des questions complémentaires ou des remarques ? Je rappellerai simplement qu'effectivement nous avons eu une année quand même difficile et nous allons le voir tout à l'heure sur un tableau que je commenterai ;

Le fait d'avoir supporté l'inflation depuis 1 an alors même que toute l'année dernière pratiquement, alors même que les recettes elles, avaient été définies par un taux qui avait été avant, a créé un décalage qu'on a retrouvé. On voit aussi qu'il y a quand même la question de l'OGEC qui se pose, enfin du financement de l'école privée où c'est l'attitude de l'État qui est quand même incroyable puisqu'il y a un engagement qui a été pris qui pour l'instant n'est pas tenu ; sur lequel beaucoup de communes je pense, vont se mobiliser à un moment donné ; on parle quand même de 150 000 ; donc un contexte particulier depuis l'an dernier.

Comme nous l'avions évoqué lors du vote du budget, les choses se recalent en 2023 et on retrouvera une dynamique d'autofinancement qui est effectivement le point faible de cette commune. Quand on regarde tous les ratios, c'est le point sur lequel on est le plus fragile et on voit que lorsqu'on est dans une commune comme la nôtre qui croît, pour laquelle il faut porter des investissements indispensables si on veut préserver le niveau de qualité de vie de notre commune, il faut beaucoup investir et la question de la maîtrise et du développement de l'autofinancement est quand même une question clé pour s'assurer de financer, équilibrer à terme. C'était mes commentaires et j'en reste là.

Mme Anne-Claire ROUANET : Nous allons pouvoir voter ce compte administratif. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, moins Monsieur le Maire, bien sûr. Monsieur le Maire, juste pour vous dire que ça a été voté à l'unanimité.

M. Serge BÉRARD : Super, merci à tous.

16. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Affectation définitive du résultat 2022 sur l'exercice 2023

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Nous allons continuer avec l'affectation des résultats. Nous allons commencer par le fonctionnement. Nous avons eu des dépenses de fonctionnement pour 15 728 000 € et des recettes pour 16 443 000 €, ce qui fait un résultat de fonctionnement positif pour 715 000 € que l'on rajoute au résultat cumulé précédent qui faisait 2 357 000 €. Nous arrivons donc à un nouveau résultat cumulé pour le fonctionnement de 3 072 000 €.

En ce qui concerne l'investissement, nous avons eu des dépenses pour 7 046 000 € et des recettes pour 6 789 000 €, ce qui nous fait un déficit d'investissement pour cette année de 257 000 €. Le résultat précédent cumulé était déjà négatif de 199 000 €, ce qui nous fait un nouveau déficit d'investissement cumulé de 457 000 €. A ceci, il faut tenir compte de l'estimation des reports. Les dépenses représentent un montant de 1 049 537,08 € et nous allons voir deux slides plus loin si possible, le détail de ces reports en dépenses. Vous voyez que nous retrouvons le chiffre tout en bas et on peut regarder que, comme d'habitude, nous avons représenté l'ensemble des investissements de la même manière. Nous avons donc des dépenses réelles pour 618 000 € parmi lesquelles on retrouve à nouveau le groupe scolaire Jean Moulin pour 152 600 € ainsi que la végétalisation de la Place d'Hirschberg pour 125 000 €.

Nous avons également des dépenses réelles récurrentes pour 431 000 € et nous arrivons bien à nos 1 049 000 €. Nous avons des recettes qui sont en report pour le moment de 177 000 €. Ces trois subventions sont des subventions de l'État que nous n'avons pas encore perçues. Il y a 75 000 € concernant la végétalisation de la Place d'Hirschberg, 69 000 € de réaménagement du quartier de la Gare et 24 000 € de mise aux normes handicapés pour le Bri'Sports, ce qui nous fait donc 1 049 000 € moins 177 000 €, un excédent de dépense de 872 000 € que nous ajoutons à notre déficit d'investissement cumulé et nous arrivons à 1 329 000 €. Il va donc falloir affecter une partie de notre résultat de fonctionnement à l'investissement pour cette somme-là. Le reste du résultat de fonctionnement soit 1 742 0390 € va être affecté au fonctionnement.

En résumé, 1 329 000 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé, 1 742 000 € au compte 002 en recettes résultat de fonctionnement reporté et 456 800 € au compte 01 en dépenses résultat d'investissement reporté. Est-ce que vous avez des questions ?

M. Serge BÉRARD : Pas de question ? C'est effectivement très technique. J'ai demandé à ce qu'on rajoute ce tableau ; on a eu l'occasion d'en parler lors de notre réunion de tête de liste lundi et je vous adressais un tableau qui est un peu plus détaillé notamment les totaux des charges. Là, on a regroupé toutes les charges sur une seule ligne ; c'était pour que ce soit plus lisible mais je pense qu'il faudra envoyer le document détaillé parce que c'est quand même intéressant, à l'intérieur des charges ; en fait cette présentation-là c'est la présentation du compte de gestion qui est en réalité le plan comptable des entreprises, pour tous ceux qui s'intéressent au monde de l'entreprise et qui retrouvent un compte de résultat standard.

Les produits ne sont pas tout à fait listés de la même façon bien entendu, mais c'est exactement ce qu'on retrouve et notamment dans les charges nous avons, bien entendu, les charges des achats externes, frais de personnel et les charges sociales qui permet de comprendre sur toutes ces années ; pour tout vous dire c'est mon point de repère, comment évolue la commune du point de vue financement. Comme on sait qu'on a un gros enjeu d'investissement, je le disais tout à l'heure, on a un minimum d'autofinancement à générer si on veut se garantir, garder la ville dans un état de bon investissement tout en étant dans des normes.

Aujourd'hui nous sommes très en-dessous des normes que l'on retrouve dans beaucoup de communes mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas chercher à y rester. Nous voyons qu'il y a un autofinancement qui a faiblit, 1,5 millions d'euros, c'est ça le juge de paix. Pour financer nos investissements on a 7 lignes d'autofinancement auxquelles il faut ajouter la taxe d'aménagement en gros et les amendes et on voit ce que produit la ville comme ressources financières ; multiplié par un mandat de 6 ans, vous avez une idée de ce qu'on peut autofinancer par nous-mêmes, auquel on rajoute les subventions qui sont souvent de l'ordre de 15 à 20 % du total de ce qu'on peut financer et ça donne une marge de manœuvre. Au-delà de ça, il faut s'endetter donc ce repère est très simple et je vous propose de l'avoir désormais dans nos annexes avec un peu plus de détails. Je ne sais pas s'il y a des commentaires mais je trouve que c'est assez éclairant et lisible. C'est plus facile à comprendre et à lire que le document précédent obligatoire. Nous sommes obligés de voter mais avec ces affectations de résultat on mélange bilan et résultat et c'est un peu complexe ; là ça a le mérite d'être assez limpide.

Mme Agnès BÉRAL : Juste commenter trois années ; 2017 c'est en baisse parce qu'en fait on a payé le FPIC qui était payé avant par la CCGV ; 2020 c'est l'impact du Covid tout simplement, et donc 2022, l'impact et de l'inflation et de la revalorisation du point d'indice.

M. Serge BÉRARD : Il faut savoir quand même que, au regard de l'autofinancement de 2014, si on raisonne sur 8 ans, 9 ans, depuis cette date-là a été mis en place le FPIC et les dotations de l'État ont diminué et la perte nette, s'il n'y avait pas le FPIC, s'il il y avait le même niveau de dotation, on aurait 1 400 000 € de plus, sans parler de notre affaire OGEC. Vous voyez donc en fait nos difficultés : notre autofinancement est un peu serré parce que l'État a décidé qu'on était des communes riches et qu'il fallait rendre aux autres, mais en tout cas, voilà les conséquences malgré, je pense une gestion extrêmement fine de la commune au préalable, et ce qu'on essaie de continuer aujourd'hui. Voilà, je pense qu'on aura une remontée significative j'espère en 2023, ne serait-ce que parce qu'on a une augmentation de 7% sur les bases qu'on n'a pas pu avoir l'année dernière alors qu'on avait l'inflation correspondante.

Vous voyez 7% quand on regarde le total des impôts, il y a 6 000 000 €, là ce n'est pas détaillé mais il y a 6 000 000 € en gros 6 500 000 € de taxe foncière, 7% c'est 350 000 €.

S'il n'y a pas de questions, on passe au vote sur l'affectation du résultat donc concernant l'affectation du résultat qui vote contre ? 2. Qui s'abstient ? 31 votes favorables.

17. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Budget supplémentaire 2023

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Alors, on va commencer par la section de fonctionnement. On va d'ailleurs commencer par les produits. Déjà le budget supplémentaire, c'est la colonne orange. On voit sur la fin du tableau une somme d'un 1 742 000 €. C'est l'excédent de fonctionnement, ça correspond à ce que l'on vient de voter au niveau du budget. Un peu plus bas, vous trouvez 74 000 €, ça correspond au vote de la CCVG concernant la dotation de solidarité communautaire. 31 000 € en dessous, c'est la dotation globale de fonctionnement également le complément, et ensuite sur la ligne autres produits de gestion courante, 40 000 €. Il y a dans cette somme, entre autres, tout ce qui est loyer complémentaire, par exemple aussi bien de la Poste, puisque nous avons revu le loyer puisqu'il y avait une échéance de bail et également nous avons loué le logement qui était à côté des tennis à un gendarme et suite aux incidents enfin, même accident pour les maisons du centre-ville qui étaient dangereuses, nous avons donc dû reloger un certain nombre de personnes, ce qui nous va nous faire également des loyers complémentaires et on a estimé l'ensemble de ces sommes à 40 000€.

Si on regarde maintenant la partie dépenses, alors vous trouvez en premier le virement à la section d'investissement qu'on vient de voir, ensuite nous avons 80 000 € de charges à caractère général et là-dedans c'est toute une liste de dépenses. Parmi elles, la plus importante c'est 11 000 €, c'est le remplacement des volets de la Plateforme.

Nous avons également 15 000€ de charges exceptionnelles, c'est une régularisation puisque nous avons trop perçu sur l'exercice précédent, donc nous allons devoir reverser cette somme. Et moins 45 000€, c'est l'ajustement des différentes subventions au CCAS, aux Arcades puisque maintenant que nous avons comptabilisé les résultats, on peut ajuster les subventions au plus juste. Donc ça s'équilibre aussi bien en dépenses qu'en recettes à 1 888 000 €.

Si on regarde maintenant les investissements, alors ce que je vous propose pour tout ce qui est partie dépenses, on va utiliser le tableau de la page suivante.

Alors là, c'est tous les investissements qu'il nous reste, qu'on doit faire en plus qu'on n'avait pas prévu. Alors en étude, il y a 5 000 € et dans toutes ces dépenses naturellement, il y a un gros impact de revalorisation des prix suite à l'inflation.

Les autres dépenses représentent 1 109 900 €, parmi lesquelles un gros impact pour la restructuration du groupe scolaire Jean Moulin avec 353 000 €, le terrain de foot synthétique avec 350 000 € supplémentaires, les vestiaires du foot pour 150 000 €, parce que ça devenait dangereux pour les enfants de l'école du foot, de leur faire traverser le parking avec beaucoup de voitures qui allaient et venaient. Le parc urbain Sud avec 133 700 €.

Nous avons également des dépenses récurrentes pour 90 100 €, ce qui fait un total de dépenses réelles pour 1 205 000 €.

A ceci, il faut ajouter des écritures comptables. Alors, il y a premièrement une somme de 943 000 € qui concerne la régularisation d'imputations de comptes, c'est-à-dire maintenant pour pouvoir récupérer la TVA sur les investissements, ça a été relativement automatisé et on ne pourra récupérer la TVA que si ces immobilisations sont sur certains comptes et pas sur d'autres, donc ça nous a obligé à passer des écritures comptables en plus et en moins donc cette somme de 943 000€, vous la verrez aussi bien en dépenses qu'en recettes.

L'impact est nul, mais on l'a des 2 côtés. Vous avez également 457 000 € de déficit d'investissement, qu'on vient de voir dans l'affectation des résultats et 55 000 € de remboursement de capital de la dette. Il s'agit d'une échéance qui aurait dû être prélevée par la banque en décembre et ils n'ont fait qu'en janvier donc on est obligé de réajuster nos comptes de 2023 pour tenir compte de cette somme. On arrive donc à un total de 2 659 000 € que l'on peut retrouver sur le tableau précédent sur la partie dépenses.

En ce qui concerne les recettes, vous avez la première ligne 1 828 000 €, c'est le virement à la section fonctionnement qu'on a vu dans l'affectation de résultat. Les 1 329 000 € c'est également la même chose, l'affectation du résultat de 2022.

Tout en bas, on voit les 943 000 € dont je vous ai parlé de régularisation des comptes, donc ils sont bien des 2 côtés et on équilibre les comptes par une diminution de l'emprunt puisque c'est un emprunt qui nous permet d'équilibrer les comptes, on le baisse de 568 000 €, ce qui porte l'ajustement de l'emprunt si vous voulez pour 4 495 600 €. Est-ce que vous avez des questions ?

M. Serge BÉRARD : Pas de question. Voilà, traditionnellement, après avoir constaté les résultats, on les affecte et c'est ce qui permet de passer le budget supplémentaire et de recadrer notre budget annuel. S'il n'y a pas de questions, je propose de passer au vote sur ce budget supplémentaire. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 votes contre et 26 pour. Merci.

18. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

[Adoption du compte de gestion 2022](#)

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Donc on va adopter le compte de gestion 2022 pour la régie culturelle autonome de la ville de Brignais. Alors c'est exactement comme pour la ville. La trésorerie tient le compte de gestion et on compare ceci avec notre compte administratif, il y a tout un tas de pointage et de vérification et on peut dire qu'il est en conformité avec notre compte administratif de la régie culturelle autonome, et qu'il n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes. Je vais simplement vous rappeler les résultats au point de vue section d'investissement 2 941,22 € excusez-moi les chiffres sont nettement plus bas et en section de fonctionnement, 16 662,97 € ; les 2 sont en positif. On nous demande donc d'approuver le compte de gestion pour l'année 2022 pour la RCAB.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de voter ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

19. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

Adoption du compte administratif 2022

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Donc nous allons voir la section de fonctionnement. Alors nous avons des dépenses pour 493 000 € et des recettes pour 509 600 €, ce qui nous fait un excédent de fonctionnement de 16 662,97 € que l'on peut décomposer de la façon suivante ; alors les produits des services ont augmenté de 24 700 € pour arriver à un montant de 155 000 € au total. Il y a la mise à disposition du personnel de la RCAVB à la ville qui a augmenté de 21 800 €. C'est lié principalement au travail des agents de la RCAVB pour la salle Guy de Chauliac, la salle Guy de Chauliac faisant partie du périmètre de la ville. On a donc refacturé ceci à la ville. Les recettes du bar ont augmenté de 2 000 € comme les recettes des spectacles scolaires et il faut savoir qu'en 2021, nous avons eu des mises à disposition du personnel à d'autres organismes, donc que nous n'avons pas eu cette année, donc moins 1 000 €.

En ce qui concerne les subventions et les participations, elles ont augmenté de 31 000 € pour arriver à 350 000 € au total. Le Département a augmenté sa subvention de 10 000 €, ce qui nous mène donc à une subvention annuelle de leur part de 20 000 €. L'an dernier enfin en 2021, nous avons eu le projet cirque auquel la Région avait apporté une subvention de 5 500 € et les autres communes, une subvention de 18 000 €. Ce qui faisait donc un impact de 23 500 € que nous n'avons pas cette année.

La participation de la commune a augmenté de 46 000 € par rapport à l'année 2021 puisqu'en 2021, nous avons pu intégrer tout de suite les résultats de la RCAVB, donc la subvention était moins importante puisqu'on connaissait déjà les résultats. On a pu s'ajuster au plus proche.

Les autres produits de gestion courante ont baissé de 600 € puisque c'étaient des recettes qui étaient liées aux charges d'un agent qu'on logeait pour nécessité de services. Cet agent a été muté à la ville, donc on a plus à refacturer ces charges. Les produits exceptionnels ont augmenté de 2 000 € pour arriver à un montant total de 4000 € qui se décompose de la façon suivante, 3000 € en mécénat et 800 € qui est un don de l'Association des peintres de Brignais.

Sur le document suivant, vous retrouvez les différents éléments dont je vous ai parlé. Les recettes réelles avaient été estimées à 510 600 €. Le réalisé s'élève à 509 651,83 € donc vraiment très proche puisque ça fait un taux de réalisation de 99,81%.

On va voir maintenant les variations. Côté dépenses, les charges à caractère général ont baissé de 38 100 €, ce qui fait que maintenant, elles arrivent à 192 300 €.

On a décomposé ceci en 3 sous chapitres, la culture, les dépenses ont baissé de 35 700 € puisque les frais liés aux spectacles ont baissé de 41 600 €

Mais il faut savoir qu'en 2021, nous avons eu le projet cirque qui avait coûté environ 50 000 €, donc un impact. Nous avons eu également 9 000 € de plus de frais liés aux spectacles en 2022 puisqu'en 2022, nous avons eu l'année entière de spectacles, ce qui n'était pas le cas en 2021.

Le projet de l'orchestre à l'école de la même façon, sur l'année civile, nous a coûté 5 900 € de plus, puisqu'en 2021, nous avons pu le faire fonctionner sur 2 trimestres alors qu'en 2022 il a fonctionné pour 3 trimestres.

Les dépenses administratives ont baissé de 800 €, c'est à dire c'est essentiellement des dépenses que nous avons fait qui n'ont pas eu à être renouvelées. Le bâtiment, je vous rappelle que le bâtiment ne fait plus partie du périmètre de la RCAVB depuis le 1^{er} janvier 2021.

En 2021, il nous restait tout de même quelques recettes, quelques dépenses, pardon en ce qui concernait le gaz relatif à 2020 que nous avons dû payer en 2021 et naturellement en 2022, aucune dépense liée au bâtiment.

Les charges de personnel ont augmenté de 19 100 € pour arriver à 295 200 €. Ceci comprend l'intégration de la mise à disposition du personnel de la ville à la RCAVB pour 4 000 €. Également la revalorisation du point d'indice et de la prime inflation pour 2 500 €. Nous avons eu des mobilités, 2 agents de la RCAVB sont allés à la ville et pendant ce temps, on a embauché 2 nouveaux agents, ce qui a entraîné des formations, revalorisations, avancements... Nous avons par ailleurs augmenté les vacataires et les heures supplémentaires puisqu'on avait des spectacles sur toute l'année de 4 100 €.

Les autres charges de gestion courante ont augmenté de 500 € et maintenant, c'est le montant où elles sont puisqu'avant, nous n'en avions pas puisqu'en effet, on avait un accord pour reverser une partie des recettes des concerts de Percujam et Archimède aux associations Sésame autisme et le petit monde d'Augustine. Les charges exceptionnelles ont baissé de 600 €, elles se montent à maintenant 200 €. C'était des régularisations d'imputation comptable.

Sur le tableau suivant on peut voir le regroupement de toutes ces dépenses et hors dépenses imprévues, les dépenses réelles avaient été estimées à 513 825 €. Le réalisé s'élève à 488 198,16 €, soit un taux de réalisation de 95,01%.

Nous allons voir maintenant toute la partie investissement qui est très faible puisque nos seuls investissements concernent du matériel et du mobilier de bureau pour les agents de la RCAVB.

Alors on a eu justement 1 849 € d'investissement, je crois que c'est un ordinateur et une tablette et en recettes, nous pouvons retrouver les 4 790 € que nous allons voter lors de l'affectation du résultat. Est-ce que vous avez des questions ?

M. Serge BÉRARD : Des questions par rapport à ce compte administratif de la régie autonome ? S'il n'y en a pas, je m'éclipse.

Mme Anne-Claire ROUANET : Je vous propose, Monsieur le Maire étant sorti, de voter le compte administratif de la RCAVB.

Donc qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité moins la voix de Monsieur le Maire.

20. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

Affectation définitive du résultat 2022 sur l'exercice 2023

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Alors le résultat de la RCAVB en fonctionnement, nous avons eu 493 000 € de dépenses et 509 600 € de recettes, ce qui nous a permis de dégager un résultat de fonctionnement de 16 600 € qu'on ajoute aux résultats reportés des années précédentes qui étaient de 8 024 €, ce qui nous fait un nouveau résultat cumulé de 24 687,18 €.

En ce qui concerne les investissements, nous avons des dépenses d'investissement pour 1 849 € et des recettes pour 4 790 €, ce qui nous fait un résultat positif d'investissement de 2 941 € qu'on a additionné aux précédents résultats reportés de 2 657 €, ce qui nous fait un nouveau résultat cumulé d'investissements de 5 598,27 €.

En dépenses qu'il nous reste à réaliser, il y a uniquement des dépenses d'investissement pour un montant de 689 €. La somme de 5 598 € permet d'absorber sans difficulté ces dépenses de 689 €. On va donc bien affecter l'ensemble du résultat de fonctionnement en recette de fonctionnement pour 24 687,18 € et les 5 598,27 € au résultat d'investissements reportés, c'est le compte 00.

M. Serge BÉRARD : Vous aviez promis de pas utiliser les centimes.

Mme Béatrice DHENNIN : Ah oui, mince, je recommence.

M. Serge BÉRARD : Merci Béatrice, donc on passe au vote s'il n'y a pas de questions sur l'affectation de ce résultat. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

21. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

Budget supplémentaire 2023

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Alors le budget supplémentaire, on va commencer par la section de fonctionnement ce coup-ci, ça sera la colonne violette. On varie de temps en temps, alors on va commencer par les dépenses. Nous retrouvons les charges à caractère général pour 80 580 €.

Comme Madame ROUANET nous l'a dit tout à l'heure, le cirque qui était prévu d'être géré par Chaponost sera finalement géré par la RCAVB. Au départ, il était prévu qu'on verse une subvention de 10 000 €. C'était la seule chose que nous avons fait apparaître dans le budget.

Au final, donc, on va prendre dans nos comptes l'intégralité des dépenses du cirque et naturellement annuler cette subvention de 10 000 €. Alors dans ces 80 580 €, il y a 76 000 € qui concernent le cirque à l'Ouest.

La ligne en dessous de 32 557 €, c'est le remplacement d'un agent qui est à mi-temps thérapeutique. Ensuite nous avons en autre charge de gestion courante, une diminution de 9 900 €. C'est notre fameuse subvention de 10 000 €, que l'on devait verser au cirque moins de divers de 100 €, ce qui nous mène à un total de 103 737 € en dépenses.

En ce qui concerne les recettes, nous avons la somme de 24 687€. C'est le résultat de fonctionnement que nous venons d'affecter. Ensuite en produit des services, nous avons augmenté de 38 550 € et dans cette somme, il y a 37 000 € qui sont liés au cirque à l'Ouest.

En dotations, subventions et participations, on a augmenté la somme de 36 500 € toujours pareil pour le cirque à l'Ouest, et ça correspond à une subvention de la Région pour 5 500 €, du Département pour 10 000 €, des autres communes de la CCVG pour 21 000 € et ensuite nous avons 4 000 € en autres produits de gestion courante, c'est le mécénat que nous espérons obtenir pour le projet cirque, donc les dépenses fonctionnement s'équilibrent avec les recettes de fonctionnement pour 103 737,18 €.

On va voir les investissements qui sont très faibles puisqu'on a plus de bâtiment, donc on retrouve en produit 5 598 € qui correspondent aux résultats reportés. Nous avons 689 € de restes à réaliser donc nous mettons la différence en immobilisation corporelle de façon à obtenir l'équilibre budgétaire. Est-ce que vous avez des questions ?

M. Guy BOISSERIN : Oui, j'ai besoin d'une explication enfin, de 2 explications sur la délibération, on voit qu'on a ajusté le forfait édition billetterie afin de passer de 5 000 à 10 000 billets pour un montant de 1000 €. Qu'est-ce que ça veut dire en français ?

Mme Béatrice DHENNIN : C'est à dire qu'avant, on avait beaucoup moins de billets et d'après ce que j'ai compris, la fréquentation allant en augmentant, on avait besoin de pouvoir éditer plus de billets, c'est des tranches de billets d'après ce qu'on m'a dit.

Mme Alice NAVARRO : *Simplement, c'est juste pour compléter, on va dire ce que vient de dire Mme DHENNIN, notre opérateur nous permet aujourd'hui d'éditer jusqu'à 5 000 billets. Ça fait 2 ans qu'on dépasse légèrement le forfait attribué et l'autre forfait disponible, c'est entre 5 et 10 000 billets. Donc voilà, on passe au forfait supérieur.*

M. Serge BÉRARD : Vive la billetterie électronique.

M. Guy BOISSERIN : La deuxième chose, la ligne d'en dessous, ajouter la somme de 1 210 € pour l'achat de boissons et de planches saucisson supplémentaires au niveau de l'espace bar et inscrire en recettes 1 500 €, est-ce à dire que tous les 2 000 € on perd 500 € ?

M. Serge BÉRARD : Sur la gestion du bar ?

M. Guy BOISSERIN : Oui.

M. Serge BÉRARD : C'est une bonne question, mais je ne sais pas. Alice NAVARRO va nous répondre.

Mme Alice NAVARRO : *Non, simplement dans nos prévisions budgétaires en recettes, on était au-delà de ce qu'on avait inscrit en dépenses et quand on a refait simplement les totaux, là on réajuste. Ça fait une opération où on a un peu plus de recettes que de dépenses au final. Mais voilà, dans le budget primitif, je n'ai pas les montants exacts là en tête, mais je crois qu'on avait mis 1 000 € en dépenses. On rajoute la même somme.*

En recettes on avait 1 500 €, on rajoute un peu moins.

M. Guy BOISSERIN : Cela ne rapporte pas grand-chose non plus si je comprends bien.

M. Serge BÉRARD : C'est un service.

M. Guy BOISSERIN : Et la billetterie donc dans le total des recettes, elle représente quel montant ?

M. Serge BÉRARD : Le total des recettes et notamment la billetterie du cirque doit être incluse dedans.

M. Guy BOISSERIN : Oui mais hors cirque ? On a à peu près 500 000 € de recettes, on a vu non.

M. Serge BÉRARD : Non mais dans les recettes c'est les recettes provenant là, on ne parle pas du total des recettes mais ce qui provient de la billetterie. Vous avez donné le montant précis dans le budget maintenant, effectivement on a rajusté ; elle est indiquée là.

M. Philippe BLAIN : *On va vous ressortir le montant des recettes de billetterie.*

M. Serge BÉRARD : Et il faut ajouter le cirque là du coup, je pense parce que le produit des recettes, les recettes c'est autour de 150 000 € mais il n'y a pas que les recettes de billetterie.

M. Philippe BLAIN : *Moi j'ai en tête mais ça va être confirmé à peu près 60 000 € de recettes de billetterie hors cirque.*

M. Serge BÉRARD : Le cirque, on attend près de 1 000 entrées. Non, il y a 3 séances. Mais plus que ça.

Mme Anne-Claire ROUANET : 3 séances tout public.

M. Serge BÉRARD : Parce que le cirque déjà il y a une jauge qui est beaucoup plus grande donc ça fait basculer quand même le budget globalement. On vous répondra, M. BOISSERIN. On va regarder, on vous donnera le détail. On a fait le tour des questions donc, concernant ce budget supplémentaire, qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 contre, pas d'abstention donc voté avec 28 votes. Merci. On a terminé, alors je tiens à remercier toute l'équipe de finances qui est là encore ce soir à 23h00 pour tout le travail qui a été réalisé, je les embête beaucoup sur la comptabilité analytique en plus, exigeant déjà qu'ils ont plein de choses à faire et merci aussi Béatrice parce que c'est un pince-homme quand même que de se reposer la question de tous ces écarts d'une année sur l'autre et donner des explications les plus claires et les plus transparentes possibles. Ce qui, je crois était le cas donc merci à tous pour ce travail. On va enchaîner avec... Agnès aussi bien entendu. Mais comme tu n'as pas beaucoup parlé, j'ai failli t'oublier. On va donc passer la parole à Pierre FRESSYNET qui a l'honneur de clôturer ce Conseil avec 3 délibérations.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 22. SERVICES MUNICIPAUX**

- RÉGIME INDEMNITAIRE DES POLICIERS MUNICIPAUX

- Modalités de calcul et de versement de l'indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

- Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Oui merci, mais je pensais être un petit peu plus court que les précédents intervenants.

Donc il y a une première délibération qui concerne le régime indemnitaire des policiers municipaux, lequel régime est différent du reste des agents de la collectivité. Comme vous savez, on a réévalué les plafonds des agents de la collectivité pour leur régime de prime en décembre dernier, et ça n'a donc pas concerné la police municipale. Pour la police, il y a 2 parties dans le régime indemnitaire, il y a l'ISF pour indemnité spéciale de fonction qui est un pourcentage du traitement de base et puis il y a l'IAT pour indemnité d'administration et de technicité. C'est cette deuxième partie qui est modifiée et qui fait l'objet de cette délibération et comme on l'indique dans la délibération, le plafond est déterminé selon le grade et en appliquant un coefficient multiplicateur entre 0 et 8. Par exemple, pour un brigadier-chef principal, ce qui est le cas des policiers municipaux de Brignais, le plafond montant possible pour une personne est de 513,28, c'est un plafond légal multiplié par 8 qui est le coefficient maximum, c'est-à-dire 4 100 € environ par an ou 340 € environ par mois. Après, on multiplie ce montant par le nombre de personnes de chaque grade et ça calcule un plafond global pour l'équipe qui peut ensuite, ce montant être réparti équitablement ou pas équitablement entre les agents.

M. Serge BÉRARD : On va faire en sorte que ce soit équitable.

M. Pierre FRESSYNET : D'accord, on en a parlé en Commission n°1 le 10 mai dernier, donc il est simplement demandé par la délibération de valider le coefficient de multiplicateur de 8 donc au lieu de faire 0 1 2 3 4 5 ou 7 on fait 8 pour chaque grade de policier municipal.

M. Serge BÉRARD : On se met en conformité. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, on passe au vote, qui s'abstient ? qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Il nous reste deux délibérations sur les modifications des tableaux, des emplois. Ah pardon, M. BLAIN, vous aviez des précisions à apporter ?

M. Philippe BLAIN : Ça n'est pas dans le cadre d'une suspension de séance, c'est la réponse pour M. BOISSERIN grâce au concours de d'Alice et de Laura. Donc on était à 61 000 à 1000 € près. On attend hors cirque, donc le cirque c'est 37 000 €, et donc il y a une augmentation attendue des recettes sur 2023, donc on monte à 79 000 €. Mais le réel, hors cirque 61. Excusez-moi pour cette interruption.

23. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet (100%) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et d'un emploi permanent à temps complet (100%) dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux – Suppression d'un emploi permanent dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Oui, là, il s'agit du poste de responsable de service espaces verts. Il faut remplacer le précédent titulaire du poste qui était sur un grade de technicien principal de première classe, et le futur preneur du poste qui est déjà recruté mais qui n'est pas encore arrivé, qui n'a pas le même grade.

Il est aujourd'hui adjoint technique. Il faut donc créer un poste d'adjoint technique dans le tableau des effectifs et de plus, on sait que ça va évoluer parce que cette personne a réussi son concours et donc il va passer agent de maîtrise, donc dans un premier temps on l'embauche sur adjoint technique et ensuite sur agent de maîtrise et après on fermera les 2 postes concernés.

Donc il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la création de 2 postes, donc adjoint technique et agent de maîtrise et ces 2 postes sont dans la filière technique et en catégorie C, et par ailleurs, d'autoriser la suppression du poste de technicien principal de première classe de catégorie B, tout ça à compter du 1^{er} juin prochain.

M. Serge BÉRARD : Pour s'ajuster au recrutement parfait. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? A l'unanimité moins 5 abstentions.

24. SERVICES MUNICIPAUX – AVANCEMENTS DE GRADE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Créations et suppressions d'emplois permanents à temps complet

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : La dernière concerne des évolutions liées aux avancements de grade donc il y a eu 5 promus aux avancements de grade cette année, donc il faut ouvrir les nouveaux grades et fermer les anciens donc il y a un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à ouvrir et il faut fermer son précédent poste qui était adjoint technique tout court.

Il y a un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à ouvrir et à fermer celui qui était en 2^{ème} classe. Il faut ouvrir un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe et fermer l'assistant de conservation tout court et ouvrir un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et fermer le même poste qui était en 2^{ème} classe et puis garder le meilleur pour la fin ouvrir un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle et fermer le poste précédent qui était de classe pas exceptionnelle. Voilà donc les 2 premiers postes que j'ai détaillés étaient en catégorie C, les 3^{ème} et 4^{ème} en catégorie B, et le 5^{ème} en catégorie A. On a vu ça en commission n°1 le 10 mai. Il vous est donc demandé d'approuver ces 5 ouvertures et fermetures de postes permanents à temps complet au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Donc on passe au vote, qui s'abstient ? 5 abstentions qui vote contre ? A l'unanimité moins 5 abstentions. J'en profite, alors je vous propose, je sais qu'il est un peu tard, mais il s'est passé beaucoup de choses dans le domaine de la gestion du personnel ces derniers temps, avec des départs, des arrivées, et il paraissait intéressant de faire un petit point rapide M. FRESSYNET, je sais que vous avez travaillé donc sur le sujet.

M. Pierre FRESSYNET : Merci au service de m'avoir préparé parce qu'il y a beaucoup de mouvements.

M. Serge BÉRARD : C'est pour ça que ça valait quand même le coup qu'on partage ça en Conseil municipal.

M. Pierre FRESSYNET : Alors dans les arrivées récentes au service technique, on a eu le responsable des bâtiments qui est arrivé le 2 mai. C'est que des remplacements en fait. Le responsable des espaces verts n'est pas encore arrivé, il arrivera le 3 juillet. On a un agent cadre de vie qui est arrivé le 3 avril. Au niveau de la DRH, on a eu effectivement la mutation d'un agent de la DGS vers la DRH le 22 mai. À la direction Enfance Jeunesse et sport, il y a eu l'arrivée du responsable de la cuisine le 9 mai.

M. Serge BÉRARD : Alors ça, c'est important parce qu'on était en situation extrêmement difficile depuis 1 an pratiquement, et donc les choses sont en train de se régulariser.

M. Pierre FRESSYNET : On a eu une stagiairisation d'un agent social à la crèche collective le 1^{er} avril. On a eu l'arrivée d'une personne auxiliaire puériculture à la crèche collective, ce n'est pas encore arrivé. Elle arrivera le 1^{er} juillet donc effectivement la crèche collective, il manque.

M. Serge BÉRARD : Oui on est en train de compléter comme tout le monde sait on a été obligé de fermer encore je crois 2-3 jours, une journée et espérons que ces problèmes vont se régler avec ce recrutement.

M. Pierre FRESSYNET : A la direction des affaires culturelles donc à la médiathèque on va avoir l'adjointe qui va arriver le 12 juin. Au CCAS, l'arrivée d'un service civique handicap le 1^{er} juin. À la police municipale, comme vous l'avez peut-être vu déjà dans les rues, l'arrivée d'un ASVP le 1^{er} mai, l'arrivée d'un policier municipal prévue le 1^{er} août.

M. Serge BÉRARD : On aura enfin notre effectif complet, 5 agents et 2 ASVP qu'on n'avait pas depuis pas mal de temps.

M. Pierre FRESSYNET : Alors après, en cours, on a aussi pas mal de choses. A la DEJS le recrutement d'un adjoint au directeur, c'est récent. On a reçu des candidats encore aujourd'hui. On a le recrutement d'un ETAPS comme vous le savez, on l'a validé, ça c'est une vraie création de poste. Le recrutement d'un CDD agent social à la crèche collective, par rapport à un congé maternité. Le recrutement d'une auxiliaire puéricultrice à la crèche collective. C'est un départ de mobilité externe pour suivre le conjoint. Il y a un recrutement d'un référent périscolaire, il y a un recrutement d'un adjoint référent périscolaire, il y a un recrutement d'un responsable relais petite enfance par rapport à un départ en disponibilité et puis il y a tous les recrutements des animateurs 2023-2024 qui seront à faire.

A la direction des services techniques, ON a le recrutement de 2 adjoints techniques pour les espaces verts. Et puis le recrutement des saisonniers estivaux, comme d'habitude.

À la DRH, recrutement d'un gestionnaire RH par rapport à un départ de mobilité externe.

À la DGS, et bien, il faut remplacer la personne qui est partie à la DRH.

Et puis nos apprentis dont on a parlé au précédent conseil municipal, un au cabinet du maire, un aux espaces verts, un à la participation citoyenne, un animateur, un auxiliaire de puériculture.

Au CCAS et aux Arcades le recrutement du directeur, qui est en cours de finalisation et puis le recrutement d'un infirmier pour les vacances. Voilà, on a fait le tour.

M. Serge BÉRARD : Ce qui est intéressant, c'est de voir effectivement tous ces mouvements dont on ne prend pas forcément la mesure et il est aussi important de noter que ça veut dire pour tous les agents qui sont en place, de la formation, du temps consacré pour accueillir les nouveaux agents et ce n'est pas ce n'est pas anodin. Merci pour cette présentation, je crois qu'on est arrivé au bout de nos délibérations. Il y a les décisions, puis on prendra la question que vous aviez proposée.

- **INFORMATIONS**

- 1. Décisions du Maire**

M. Philippe BLAIN : *Donc diverses décisions techniques intéressant les régies de recette et d'avance au 7 mars donc, avec une clôture de régie sur le contrat enfance jeunesse en lien avec le fait que le dispositif en tant que tel n'existe plus. Un avenant à la régie de recette sur l'accueil de loisirs, c'est sous-titré suppression de l'Encaisse pour l'activité Jeunesse et complémentirement changement d'adresse avec les régies de recettes donc, sont liées à la fois à adresse ordonnateur, là on est sur le 3 place d'Hirschberg qui doit correspondre à l'annexe de la mairie, et le 7 mars également concernant les établissements d'accueil du jeune enfant, accueil familial et collectif pour les mêmes raisons, un simple changement d'adresse.*

Le 28 mars de la même année 2023, une demande de subvention formulée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour les phases 3 et 4, de la réhabilitation et de l'extension du groupe scolaire Jean Moulin qui consiste en l'aménagement des espaces extérieurs.

Le 4 avril également, une demande de subvention à la même Région Auvergne Rhône-Alpes pour le dossier moult fois évoqué, la transformation d'un terrain de football en terrain de gazon synthétique sur la plaine des sports.

Le 5 avril le lendemain, la conclusion d'un marché d'importance de transformation du terrain de football en gazon synthétique sur la plaine des sports. Donc d'un côté, la demande de subvention de l'autre, le marché conclu avec la société GREEN STYLE moins et mieux disante pour 1 089 873 € et Béatrice ayant donné les centimes, je ne m'en priverai pas non plus et 0,56 centimes d'euros. CAO le 17 mars 2023, compte tenu naturellement du montant du marché.

Et puis le 6 avril, lendemain encore 2023, toujours bien sûr, auprès du Département du Rhône, une demande de subvention qui là est plus large puisqu'elle entre dans ce que le Département appelle sa politique de partenariat territorial, donc Appel à projets 2023 qui recouvre 4 lignes sauf erreur, la vidéo protection avec le déport des images vers la brigade de gendarmerie de Brignais depuis le poste police et l'extension du système, qui intercalairement Jean-Philippe SANTONI a évoqué lors de la présentation du dossier y afférent un peu plus tôt dans la soirée, la transformation du terrain de football en gazon synthétique sur la plaine des sports à Brignais confiée à Supra, l'amélioration de l'espace scénique du Briscope et l'achat de mobilier pour l'école élémentaire Jean Moulin.

Donc demande de subvention au bon vouloir des règles applicables par le Département d'une part, par la Région de l'autre pour le dossier situé en première ligne.

Le 7 avril 2023 donc on a décidé de faire une décision par jour - ça, c'est pour voir si vous suiviez- donc réalisation du schéma directeur immobilier énergétique, le SDIE, suivi notamment par M. THUET. Là, on contractualise avec le SIGERLY on vous avait expliqué que grâce au SIGERLY donc on pouvait disposer d'une aide donc le coût est à 101 460 mais la subvention obtenue symétriquement est à 50% de ce coût.

13 avril 2023 ; demande de subvention auprès de l'État dans le cadre du Fonds vert, donc l'axe 2 du Fonds vert pour être un peu plus précis, qui s'intitule Renaturation des villes et des villages pour l'aménagement du parc dit urbain qui attend son nom de baptême dans le cadre d'une consultation citoyenne, boulevard André Lassagne.

Et le 25 avril 2023. Je crois que ce sont non, il y a encore une petite page derrière, donc le marché d'installation d'un Street Workout ou loisir sportif de rue en bon français (notez mon accent oxfordien) avec KOMPAN SASU, à 16 000 € hors taxes.

Le 25 avril on a ajouté de nouvelles modalités de paiement à la régie d'avance des élus, ce sont des éléments désormais autorisés par la trésorerie, on peut rembourser les élus payés par carte et remboursés par virement. Autrefois, il fallait fonctionner exclusivement avec des chèques, souplesse sous le contrôle évidemment de notre comptable public, Madame Catherine GRANGE pour ne pas la nommer jusqu'à la fermeture de la trésorerie d'Oullins.

Et, pour finir, le 9 mai 2023 on retrouve la maîtrise d'œuvre pour la création d'un parc urbain et d'un skate-parc et là c'est un avenant avec INOUT CONCEPT, le montant initial était de 22 500 €. La plus-value est à 7 850 € via avenant 1 et porte le marché hors taxes à 30 350 €.

Enfin la conclusion avec MANUTAN, le 15 mai, d'un marché accord-cadre ; vous connaissez le principe, acquisition de mobilier scolaire pour 3 classes flexibles (classes flexibles est une classe avec une flexibilité certaine) dans le cadre de la réhabilitation de l'école Jean Moulin. Donc plus sérieusement, la classe flexible, c'est une classe qui comporte un élément classe et un élément atelier. Le montant minimum est à 15 000 €, le montant maximum est à 30 000, MANUTAN faisant partie des sociétés présélectionnées préalablement dans le cadre du dispositif accord-cadre. Et là, je crois que ça en est fini pour les décisions.

M. Serge BÉRARD : Merci M. BLAIN. Une question, Madame ?

Mme Laurence BEUGRAS : C'était juste pour savoir où allaient se situer les éléments de Street Workout ?

M. Philippe BLAIN : Je vais laisser M. MARCOLET répondre.

M. Claude MARCOLET : On avait laissé sur l'aire qui est à côté du préau sportif qui fait que si vous l'avez visitée, l'aire où il y a déjà des éléments, il y a une zone qui avait été laissée libre. C'était justement pour installer cette partie-là, c'est vraiment complémentaire à ce qui est déjà installé.

Mme Laurence BEUGRAS : Merci.

M. Serge BÉRARD : Bien. Vous aviez une question, puisqu'on arrive au terme de ce Conseil municipal ? Allez-y, je vous écoute, on vous écoute.

Mme Laurence BEUGRAS : Merci, oui, une remarque, puisque on était interpellé par plusieurs brignairots et des commerçants par rapport à la succession, des arrêtés de péril qui ont eu lieu rue Colonel Guillot ; on voulait savoir exactement ce qu'il en était, enfin ce qui était envisagé, les suites données et donner un peu de visibilité puisque ça impacte quand même bien qu'il y ait une partie certes pour la perte de chiffre d'affaires ou les difficultés que certains commerçants peuvent être malheureusement confrontés, on sait que c'est du domaine privé, mais néanmoins ça concerne directement l'attractivité de la ville, le cœur de ville, ce qui est quand même un des beaux atouts de de notre commune.

M. Serge BÉRARD : Tout à fait. On s'était posé la question d'en parler ce soir, mais on n'était pas tout à fait prêt mais on va quand même en parler. Non mais c'est bien la préoccupation existe. Pour information, on avait bien entendu reçu les propriétaires lors du premier, c'était au numéro 7 puisqu'il y a eu des évictions il y a quelques mois, on peut en dire un mot aussi et puis donc sur les 2 numéros 15 et 17, l'action qui avait été conduite, qui a conduit non pas dans ce cas-là une éviction mais à un constat par un expert qu'il fallait mener des actions. Donc l'expert a orienté enfin a demandé pour le numéro 15, ce qui est des actions puisqu'on est on est plus dans des logiques de péril imminent mais de mise en sécurité urgente ou de mise en sécurité ordinaire. C'est la nouvelle terminologie. Sur le bâtiment du 15 où il y a un commerce ; enfin sur les 2 il y en a un d'ailleurs de commerce il s'était agi d'une part de réagir à court terme, il a été demandé aux propriétaires de renforcer le sol parce qu'il y avait des inquiétudes par rapport à la cave dessous, donc ça devait être fait à 10 jours et ça a été fait avec la cheminée aussi en haut. Ensuite pour les 2 bâtiments une situation de mise en sécurité ordinaire qui conduit à des demandes de l'expert qu'on est en train de suivre ; qui demande de faire un état des lieux avec des experts, des sociétés spécialistes d'ingénierie qui vont indiquer quels sont les travaux à conduire pour mettre ces bâtiments définitivement en sécurité. Donc on est sur ce suivi-là actuellement.

On a récemment écrit puisque la Ville dans cette affaire en fait peut-être que je vais resituer ça, on a d'abord une obligation bien évidemment de s'assurer que les gens qui sont dans les bâtiments dès l'instant où on est alerté, sont en sécurité. La première des choses, c'est ce qu'on a fait dans les 2 cas, c'est de vérifier que c'est le cas en faisant appel à un expert nommé par le tribunal, qui a constaté dans un premier cas qu'il y a un tel désordre qu'il fallait évacuer, dans le deuxième il y avait des désordres, mais qu'on pouvait traiter à court terme et ensuite à moyen terme. Et la deuxième qui nous préoccupe parce qu'après on rentre dans des affaires privées, on n'est pas acquéreur de ces bâtiments aujourd'hui, on n'a pas de responsabilité. Dès l'instant, où on a pris nos responsabilités, en tant que ville sur ces bâtiments-là et donc on rentre dans des affaires privées qui ne sont pas simples. Si on parle de la relation entre les propriétaires et les commerçants par exemple, on voit bien les enjeux.

Il y a des gens qui ont acheté des fonds de commerce qui les exploitent, qui d'un seul coup voient leur chiffre d'affaires qui chute enfin donc de grosses inquiétudes parfaitement légitimes et puis des propriétaires qui, d'un autre côté disent, nous on va faire tout ce qu'on peut pour que ces bâtiments restent occupés, notamment si on parle de du 17. Il y a une famille qui vit à l'étage.

Enfin, il y a 2 familles, des gens qui sont propriétaires, donc ce sont des copropriétés qui vivent, qui sont heureux d'être là et qui veulent y rester, donc ils se donneront les moyens de faire les travaux nécessaires.

Donc nous au-delà de ces questions qui peuvent exister entre les propriétaires et locataires, notre préoccupation, vous l'avez souligné, c'est que va devenir cette rue. Et d'ailleurs, on a eu l'occasion de travailler avec le CAUE sur cette question-là, on les a sollicités. Valérie les a rencontrés en se posant la question, si jamais il advenait que ces bâtiments soient réparables ou qu'il n'y a pas de modèle économique, c'est-à-dire que les investissements à faire par les propriétaires soient tels qu'ils ne veulent pas les faire, qu'est-ce que ça va devenir ? Et vous avez tout à fait raison, on est en cœur de ville, on sait ce qui se passe dans les villes qui n'arrivent pas maîtriser leurs commerces en centre-ville, où on a un appauvrissement du centre-ville. Donc c'est un sujet éminemment important de ce point de vue-là. Voilà donc de 2 sujets nous, c'est d'abord mettre en sécurité. Deuxièmement, comment vont évoluer les projets pour qu'à terme on garantisse que ces lieux soient habités et qu'il y ait des fonds de commerce viables.

Sur cette deuxième question, bien évidemment, on est au début des interrogations puisque on n'a pas encore les rapports d'experts et des sociétés d'ingénierie qui doivent intervenir pour indiquer les travaux qui seront à réaliser. Mais en tout cas sur le 15 et le 17, les propriétaires, il y a une exigence de l'expert judiciaire qui est intervenu et qui demande à ce que on ait un dossier, donc il y avait un délai d'un mois. On sait que les rendez-vous ont été pris, alors il y a aussi des contraintes, juste de timing et qu'on fait confiance aux propriétaires. On entend, on partage les craintes des commerçants et on essaie de suivre le dossier pour qu'à terme on se retrouve avec des bâtiments dans lesquels on ait toujours des commerces. Mais là, ça va prendre un peu de temps je pense, inmanquablement. On y verra plus clair et c'était pour ça qu'on ne tenait pas à communiquer encore aujourd'hui, parce qu'on aura les rapports d'expertise je pense, j'espère dans le courant du mois de juin qui permettront de d'avoir plus d'informations.

Mme Clémentine HOCHART : *Peut-être juste en complément, quand on parle de l'arrêté de péril, on n'est plus sur les arrêtés de péril mais les arrêtés de mise en sécurité. Aujourd'hui, il y a un arrêté de mise en sécurité sur les immeubles du 5 et du 7, sur les 2 autres immeubles dont Monsieur le Maire parlait le 15 et le 17, on est dans une procédure contradictoire en attendant de voir ce que les propriétaires réalisent comme mesures et jusqu'à présent, ce qui a été demandé par l'expert du tribunal qu'on a fait intervenir de manière, on va dire un petit peu avancée par rapport à la procédure, pour pouvoir faire en sorte que les travaux qui soient demandés, on n'ait pas à revenir dessus derrière. Donc sur ces 2 immeubles, on est dans une phase contradictoire mais à ce stade il n'y a pas encore d'arrêtés qui ont été pris pour permettre aux propriétaires d'engager toutes les mesures qui ont été demandées.*

Mme Laurence BEUGRAS : Là vous nous parlez Clémentine de l'expert qui est passé le 30 mars, c'est ça ?

Mme Clémentine HOCHART : *Sur le 15 et le 17, c'est ça.*

L'expert est passé à la demande de la collectivité. C'est en dehors de la procédure de mise en sécurité, c'est la collectivité qui a souhaité passer par un expert pour s'assurer que les travaux qui seraient indiqués dans les demandes aux propriétaires soient conformes et qu'on n'ait pas à revenir dessus derrière. Ce qui n'avait pas été pardon, ce qui n'avait pas été le cas sur la précédente procédure et ce qui avait entraîné un passage d'un expert après coup.

M. Serge BÉRARD : Oui donc les procédures, on les découvre aussi un peu au fil de l'eau, elles évoluent en plus, mais l'objectif reste toujours le même, faire en sorte que les gens soient en sécurité, de s'assurer qu'à terme, on aura des bâtiments qui puissent être occupés et par des habitants et par des commerçants.

Mme Laurence BEUGRAS : Oui parce que c'est anxiogène.

M. Serge BÉRARD : Tout à fait bon, j'ai rencontré...

Mme Laurence BEUGRAS : Il y a un côté qui est barriéré de l'autre côté, il y a des affiches qui sont posées sur les commerces.

M. Serge BÉRARD : Oui, oui, c'est, on se met à la place des commerçants, mais voilà, on a aujourd'hui, il y a aussi alors pour le premier cas, il y a certainement eu comment dirais-je peut-être les problématiques, les désordres existaient, ils n'ont pas été pris en compte et on était obligé d'arriver à ces extrémités d'évincer les gens. Sur ce cas-là, c'est moins grave de ce point de vue, d'après l'expert.

Pour autant, le sujet il est quand même très sérieux, mais c'est à dire que même si c'est moins grave (parce que si ça avait été grave, il y aurait une éviction) donc en tout cas moi je fais confiance à l'expert qui est intervenu et qui a dit on peut continuer à habiter ces bâtiments, mais il va falloir se donner les moyens de le faire. En revanche, pour les commerçants, c'est presque la double peine parce que, dans le premier cas, ils ont dû partir et je suppose qu'ils ont réglé ça avec leurs assurances, mais, pour les commerçants qui sont aujourd'hui au 15 ou 17, eux n'ont pas les moyens de partir parce que leur commerce est toujours viable, enfin voilà il n'y a pas de raison d'évacuer et en même temps, leurs clients ne doivent pas forcément, peut-être se sentir à l'aise même si ils sont en réalité en sécurité, mais on imagine bien le ressenti à la fois des commerçants et le ressenti des clients.

C'est une situation extrêmement délicate dont il faut sortir le plus tôt possible. Donc je vous dis, on a rencontré les commerçants avec qui on a échangé là-dessus, ils nous ont aussi demandé de faire en sorte, et ce qu'on souhaite faire, bien entendu, que les recommandations de l'expert soient respectées, notamment pour qu'on y voit clair sur les travaux engagés. On a des propriétaires qui font preuve enfin, Jean-Philippe en parlait puisque c'est lui qui suit le dossier d'un point de vue un peu plus, réglementaire, qui a vu les propriétaires, qui a vu les commerçants en ma présence également, donc je pense qu'il y a une bonne prise en compte de la situation et on a affaire à des gens sérieux qui ont envie de régler les problèmes. On a à faire à des commerçants extrêmement angoissés pour leur avenir et on le comprend. Dont acte. On va continuer à accompagner les uns les autres, au mieux, pour que tout ceci se dénoue le plus vite possible.

Mme Laurence BEUGRAS : Et pour les commerçants, indirectement impactés et pour les voisins puisque c'est pareil, ceux qui ont des commerces à côté, ils sont aussi impactés sur le fait que ça donne quand même une image qui est plutôt voilà négative.

M. Serge BÉRARD : C'est sûr. Mais vous le savez, je pense qu'on a pris le problème à bras le corps dès qu'on a eu le premier cas et que quand on a été alerté sur les désordres sur le deuxième, je pense que on a déjà eu des alertes dans le passé puisqu'il y a un bâtiment qui avait été étayé pendant des années. Je pense qu'autour, peut-être que les actions à conduire n'ont pas été, donc là on arrive un peu en bout de course et sans doute trop tardivement sur ces dossiers-là où il y a pas eu d'action préventive ou de prise en compte de ces questions-là de de fragilité parce qu'on est sûr, a priori sur les douves à cet endroit-là. On en saura peut-être un peu plus mais on est sur un secteur fragilisé et j'évoquais, parce que par rapport à l'avenir, effectivement, la grosse crainte qu'on peut avoir, c'est si on ne peut pas réparer « qu'est-ce qui se passer ? » sachant que le CAUE dit « il n'est pas question que vous démolissiez parce que vous remettez en cause le patrimoine » et ce qui est vrai, donc vous voyez, c'est un dossier complexe qui va bien nous occuper l'esprit pour toutes les raisons qu'on vient d'évoquer, qui sont hétérogènes et qui se percutent.

M. Jean-Philippe SANTONI : Oui, si je peux juste compléter. Oui, donc j'ai eu les 2 syndics du 15 et du 17 un non professionnel et un professionnel qui sont vraiment des gens qui sont engagés dans les démarches à venir, et il est prévu à un diagnostic des structures le 14 juin. Donc a priori, ils ont pris conjointement le même bureau d'études ou en tout cas spécialiste. Ça a été un peu compliqué parce que vous avez un peu de tout dans ces corps de métier, il fallait trouver vraiment quelqu'un de très compétent et voilà donc le 14 juin, les spécialistes vont venir pour nous dire ce que sont les structures et leur devenir.

Mme Laurence BEUGRAS : Donc 2 mois après, on a les experts qui passent et qui diront ce qu'il faut faire et ce qu'il en est exactement. Et après en en termes de visibilité sur l'après, comment on envisage les choses ?

M. Serge BÉRARD : Là on revient, si vous voulez, je reviens sur ce qu'on évoquait. Nous, on doit faire respecter les consignes qui ont été données par l'expert. Après, si le bâtiment est viable dans des conditions à définir. On va rentrer enfin, les propriétaires vont devoir prendre leurs responsabilités pour là aussi engager les travaux et s'assurer que tout ça va être viable. Mais sauf et à vouloir je ne sais pas faire une préemption de la commune sur ces bâtiments, ce qu'on n'a pas l'intention de faire, pour l'instant en tout cas, on n'a pas de raison de penser que les gens qui sont propriétaires aujourd'hui ne prennent pas leurs responsabilités à partir du moment où le dossier a été posé.

Forcément, ils ont découvert notre procédure à un moment donné qui les impactaient, mais je pense qu'on va dans le même sens, on partage le même objectif ; mais la maîtrise des délais on va en savoir un peu plus à partir du 14 juin. Je ne veux pas spéculer là-dessus, sachez qu'on est vraiment centré sur cette question-là pour l'intérêt des commerçants et des propriétaires et l'intérêt général de la commune et du commerce à Brignais, et on répondra à toutes les questions, on va déjà s'appuyer sur le travail des experts et sur la bonne volonté des acteurs.

M. Lionel BRUNEL : Oui alors deux choses, un petit complément là-dessus. Vous le disiez tout à l'heure finalement, c'est quelque chose qui s'est un peu étendu. Est-ce qu'il est envisagé préventivement de regarder sur les autres bâtiments qui se trouvent autour si la situation est stable, s'il n'y a pas de problème avant qu'on voie apparaître parce qu'il y a d'autres bâtiments qui ne sont potentiellement pas loin quand même ?

M. Serge BÉRARD : Disons que nous sommes intervenus à partir du moment où on a des signalements, soit des propriétaires, soit des locataires ou des commerçants en l'occurrence, soit de clients qui peuvent faire des signalements. S'il n'y a pas de signalement, on n'a pas visuellement sur les autres bâtiments, on n'a pas les mêmes fissures que celles qu'on a pu constater sur le premier lot puis sur le deuxième mais je peux vous dire que on est à l'écoute et que si les problèmes surgissent à tel ou tel endroit, on aura les mêmes les mêmes postures.

M. Lionel BRUNEL : Ok deuxième point rapide. On avait dit au dernier Conseil que la Commission n° 1 se pencherait sur l'organisation des modes de présence et d'absence dans les différentes instances, et sur la pérennité ou pas, ou à condition des visios.

M. Serge BÉRARD : Des visios sur les Commissions ?

M. Lionel BRUNEL : Voilà, entre autres Commissions, Commission générale... Je crois que la Commission n°1 a été particulièrement chargée cette fois-ci et on vient d'en faire l'expérience. Il serait bien que ça soit quelque chose dans l'absolu, qu'on traite rapidement et qu'il y ait quelque chose de simple à gérer derrière, et qu'on s'attende à avoir des visios si on doit s'y attendre et cetera.

M. Serge BÉRARD : Sur la question de la présence et l'utilisation des outils justement, Philippe BLAIN en parlait, il n'y a pas très longtemps pour me dire qu'ils vont auditer le dispositif pour voir, parce qu'il y avait eu un loupé qui a été évoqué lors d'un précédent Conseil municipal. Donc on va regarder comment on fait pour mieux maîtriser ces questions de présentiel.

Sur la deuxième question je n'étais pas au fait qu'il y avait une réflexion de la Commission n°1 sur il y a des raisons de supprimer les visios non ?

M. Lionel BRUNEL : Pardon, Monsieur le Maire, c'est vous qui l'avez prescrit au dernier Conseil municipal.

M. Serge BÉRARD : De supprimer les visios ?

M. Lionel BRUNEL : Non, que ça soit traité par la Commission n°1.

M. Serge BÉRARD : Ah oui, oui, oui, mais d'accord, j'entends bien, mais ce que je veux dire, c'est que sur la question des présences, mais sur la question de « est-ce qu'il faut ou pas l'avenir faire des visios », je ne connaissais pas ce sujet pour moi il n'y a pas de problème, on continue à faire des visios. Il y a peut-être un sujet qui est apparu dont je n'ai pas été informé.

M. Lionel BRUNEL : Il allait avec c'est à dire sur les incidents qui ont donné lieu à rediscussion de ce sujet.

Pardon, je prends mon propre exemple, où je pensais arriver à avoir une connexion visio que je n'ai pas vu sur la Commission où je ne suis pas venu. La Commission n°1 par exemple, là y en a pas eu, alors d'habitude il y en a d'autres, le tout c'est qu'on arrive à une régularité et un mode de fonctionnement auquel tout le monde peut s'attendre ou pas.

M. Serge BÉRARD : Je sais qu'on a travaillé sur la question des délibérations en l'occurrence, et son usage par rapport à ces questions-là et pour le reste de la visio si c'est à l'ordre du jour, j'imagine que la Commission n° 1 fera à ce Conseil municipal des bonnes recommandations qu'on aura à cœur de de suivre.

Simplement juste une petite information. Ce week-end, on a notre Comité de vie international qui organise un village international dans le parc. Je vous le rappelle, samedi après-midi. On a eu la chance d'avoir des brignairots qui viennent d'ailleurs, qui sont contents d'être à Brignais, qui veulent faire découvrir leur pays. Donc c'est Christophe GALLAY qui s'occupe de ça. Donc je vous invite, vous verrez notamment des danseurs irlandais. C'est ça ?

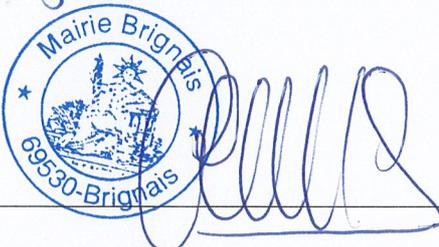
M. Christophe GALLAY : Il y aura des danseurs irlandais, il y aura des musiciens sénégalais. Il y a des écoles qui chantent en italien, notre école qui chante en anglais. On aura un joueur de - qu'est-ce que on a- de harpe irlandaise, de cornemuse.

M. Serge BÉRARD : Voilà, le temps que j'y pense le vendredi soir, à l'auditorium, il y a un groupe d'Indiens aussi pour ceux qui s'intéressent à la musique insolite et virtuose. Un groupe de 3 indiens d'Inde du Rajasthan qui va nous faire un concert avec le tabla et tous les instruments de leur beau pays.

M. Christophe GALLAY : Et on termine évidemment par la France et donc une guinguette.

M. Serge BÉRARD : Parfait et bien merci à tous et bonne soirée.

La séance est levée à 23 h 42

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 avril 2023	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 5 juillet 2023 
Bruno THUET (Secrétaire du Conseil municipal du 24 mai 2023)	Le 05/07/2023 